



Département de l'économie
Service de l'agriculture

Développement rural et Contributions

Avenue de Marcellin 29a
1110 Morges

Plaine de l'Orbe

Rapport du projet pilote Contributions à la qualité du paysage



Photo : J-M Zellweger

Morges, le 16 avril 2012

Contenu

1. Introduction	2
2. Organisation du projet	3
3. Délimitation de la région de projet	3
4. Méthodologie	5
5. Etat initial – analyse de l'existant.....	6
6. Participation des acteurs locaux.....	8
7. Perception des acteurs locaux – analyse de la dimension sensible	10
1. La diversité paysagère	10
2. La nature	11
3. Les infrastructures.....	11
4. La cohabitation	11
5. L'identité.....	12
8. Potentiel paysager.....	13
9. Développement des mesures.....	14
1. Valorisation de la production pour un paysage varié	14
2. Maintien et renforcement des éléments boisés pour un paysage nuancé et ressourçant	15
3. Aménagements pour la mobilité douce pour un paysage accueillant	16
4. Récapitulation des mesures.....	17
10. Planification de la mise en œuvre et des effets.....	19
1. Calendrier de mise en œuvre des mesures	19
2. Structure administrative	19
11. Contrôle de la mise en œuvre et des effets.....	20
12. Propositions à la Confédération et conclusions.....	20
1. Le paysage dépend du futur de la politique agricole.....	20
2. Portée limitée du projet agricole.....	21
3. Procédé <i>bottom up</i> fondamental.....	21
4. Calcul des contributions	22
5. Phases du processus d'un projet Qualité du paysage	22
6. Conclusions.....	24
13. Annexe 1 : Itinéraires de mobilité douce et placettes paysagères.....	25
Annexe 2 : Arborisation.....	26
Annexe 3 : Récapitulation des mesures.....	27
Annexe 4 : Fiches de description des mesures paysagères.....	28
14. Bibliographie, catalogue de la documentation	41

1. Introduction

Depuis la sédentarisation de l'Homme au néolithique, l'agriculture est au centre de la construction des paysages. Depuis lors, les agriculteurs défrichent, sèment et récoltent. Les techniques et les types de cultures ne cessent d'évoluer, façonnant les paysages à travers les époques ; les Romains ont introduit en Suisse occidentale la vigne et le chanvre, au XIX^e siècle la mécanisation de l'agriculture a entraîné d'importants bouleversements.

Dans sa politique agricole 2014-2017, la Confédération a décidé de prendre en considération le rôle effectif de l'agriculture sur le paysage, en prévoyant des contributions dites à la Qualité du paysage. Dans le cadre de l'élaboration de cette nouvelle mesure, quatre projets pilotes ont été conduits en Suisse afin de créer une discussion sur la mise en place des projets paysagers à ancrer dans la loi. En retenant la plaine de l'Orbe, la Confédération a ainsi offert au Canton de Vaud l'opportunité d'une réflexion sur son paysage agricole. Ce travail a été l'occasion de réfléchir aux rôles de l'agriculture dans le maintien et la formation d'un paysage vaudois. Sur la base de ces observations, des mesures concrètes d'entretien, de développement et de valorisation du paysage rural étudié sont proposées aux acteurs agricoles.

Le périmètre de projet, des grandes cultures de la plaine au vignoble des coteaux, offre une diversité paysagère riche et variée. Dans la plaine, les parcelles cultivées, le boisement et les voies de communication récentes forment des lignes droites qui rythment le regard. Ici, l'histoire marécageuse a limité le développement de zones d'habitat regroupé. Seuls des bâtiments industriels et agricoles ont été construits durant le XX^e siècle. A l'ouest, les tracés sont plus sinueux, à travers les collines, les vallons et les villages, le regard varie entre vues étendues et restreintes. A l'est, la topographie descend doucement sur la plaine. Les infrastructures modernes lourdes (autoroute, ligne à haute tension) côtoient les grandes cultures et les villages.

Le périmètre de projet, d'une totalité de 4'429 hectares, offre ainsi une diversité paysagère importante, avec une prédominance agricole (3'460 hectares de SAU) et une majorité de grandes cultures. Cette caractéristique principale, de même que la menace du trop grand développement des zones industrielles, a amené le Comité de pilotage du projet, sur la base des résultats de l'analyse, à mettre l'accent sur la production agricole de la région afin de maintenir un paysage varié.

Le caractère hétéroclite du périmètre de projet aura également permis de mener des réflexions sur un nombre important d'objets paysagers, qui sont aussi présents dans d'autres régions vaudoises. Au niveau cantonal, le travail de réflexion paysagère mené dans le cadre de ce projet pilote constitue également une base solide pour l'octroi des Contributions à la qualité du paysage dans un souci d'équité et d'efficacité.

Dans ce travail, nous proposons une méthode qui met l'accent sur la consultation de la population, que nous jugeons primordiale dans l'application de ces projets paysagers. La démarche *bottom up* permet d'une part de développer différentes perspectives de l'appréciation et de l'utilisation de l'espace rural, sans se conformer aux clichés qu'une réflexion trop rapide serait tentée de valoriser. D'autre part, elle permet d'intégrer les agriculteurs à l'élaboration des objectifs et des mesures qu'ils devront mettre en œuvre.

2. Organisation du projet

Mandant : Service de l'agriculture vaudois.

Mandataire: Prométerre, ProConseil Sàrl (Monsieur Stéphane Teuscher, Madame Sophie Chanel).

Le **comité porteur de projet** est composé d'acteurs locaux :

Madame Maryline Lavenex, viticultrice, Arnex-sur-Orbe

Monsieur Loïc Pavillard, agriculteur, Pompaples

Monsieur Fabien Liechti, agriculteur et préposé agricole, Orny

Monsieur Jean-Pierre Gaudard, agriculteur, Bavois (†)

Monsieur Edwin Egger, agriculteur, Chavornay

Monsieur Patrick Porret, agriculteur et municipal, Chavornay

Monsieur Olivier Agassis, syndic, Bavois

Monsieur Albert Banderet, Préfet, Jura-Nord vaudois

Madame Christine Leu, développement régional, Association de développement du Nord vaudois (ADNV)

Ce comité porteur de projet a l'avantage d'avoir une forte représentation du monde agricole. Un panaché en termes de genres et d'âges des exploitants, de même que des lieux et types de leurs exploitations est cependant présent. Cette diversité a permis de combiner les sensibilités sur la perception du paysage et la mise en œuvre des mesures y relatives.

En complément à ce comité, **un groupe d'accompagnement** est composé de représentants des différents services cantonaux et de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) :

Madame Danièle Dupuis, Service du développement territorial (SDT)

Monsieur Franco Ciardo, Centre de conservation de la faune et de la nature (CCFN)

Monsieur Jean-Michel Zellweger, Service des eaux, sols et assainissement (SESA)

Monsieur Bernard Perret, Service de l'agriculture (SAGR)

Monsieur Markus Richner, Office fédéral de l'agriculture (OFAG)

Madame Myriam Charollais, Agridea

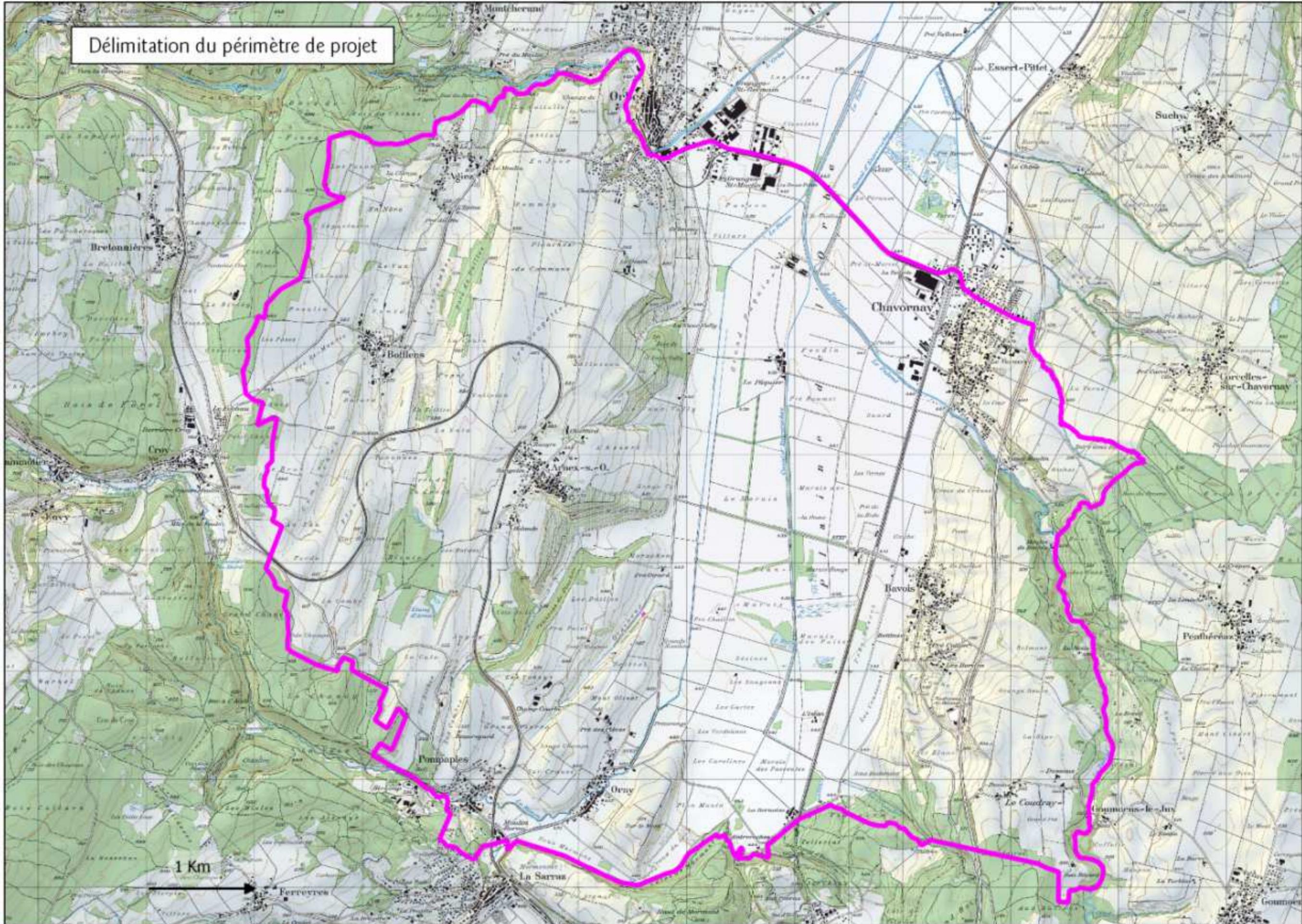
L'ensemble du comité porteur de projet et du groupe d'accompagnement constitue le **Comité de pilotage (Copil)**. Les rôles du Copil ont été de définir les objectifs généraux du projet et les directions à donner à l'étude ainsi que les mesures paysagères à préconiser. Tout au long du processus, les mandataires ont présenté des états des lieux de la recherche au Copil, ont mis en évidence les éléments importants, fait des propositions et exécuté les décisions de ce dernier.

3. Délimitation de la région de projet

Le périmètre de projet a été défini selon une logique paysagère. Les limites naturelles ont été choisies aux dépens des frontières administratives communales et préfectorales. Le projet comprend des terrains de neuf communes : Agiez, Arnex-sur-Orbe, Bavois, Bofflens, Chavornay, Croy, Orny, Orbe, Pompaples. L'entier du territoire de ces communes n'est pas systématiquement compris dans le périmètre de projet. De plus, celui-ci se trouve à cheval sur deux districts : Jura-Nord Vaudois et Morges.

Les éléments paysagers choisis pour délimiter le périmètre sont : à l'est le Talent, au nord la route cantonale Chavornay-Orbe, à l'ouest la forêt, au sud le Nozon. La surface totale du périmètre de projet est de 4'429 hectares et comprend plus de cent exploitations agricoles. La surface agricole utile est de 3'540 hectares, dont 3'460 ha de cultures, prairies et pâturages, 75 ha de vignes et 3,7ha de pâturages boisés.

Délimitation du périmètre de projet



4. Méthodologie

En préambule à la présentation du projet, il est nécessaire de préciser le paradigme méthodologique choisi pour mener à bien cette étude paysagère dans la plaine de l'Orbe.

La demande centrale du Guide de projet était la participation de la population du périmètre de projet. Pour le mandant, « dans les projets QP, la participation vise avant tout à garantir autant que possible l'adéquation entre les effets paysagers attendus d'un projet QP et les visions, souhaits, demandes et besoins des populations locales » (Guide de projet p.2).

Afin de répondre au mieux à cette consigne, le mandataire a suivi une démarche qualitative inductive (Charmaz 2006, Dey 1999, Strauss & Corbin 2008). Cette méthode socioanthropologique a l'avantage de laisser un large champ aux discours des acteurs du terrain. Le processus est itératif, c'est-à-dire que sa nature est évolutive au travers d'un aller-retour entre le terrain et sa conceptualisation.

Concrètement, l'étude du projet s'est déroulée en deux temps. Premièrement, le mandataire a effectué une première série d'observations de terrain, afin de dessiner un état des lieux du paysage régional et de relever ses caractéristiques (dimension matérielle du Guide de projet). La littérature historique régionale a été consultée et des données statistiques analysées. Pour l'observation du périmètre, deux échelles ont été mobilisées : le terrain, par des observations dans le périmètre même du projet ; et le plan, par la consultation de cartes et des inventaires cantonaux et régionaux.

Deuxièmement, le travail avec la population a permis de mettre en évidence les forces et les faiblesses de ce paysage grâce à l'analyse des perceptions et des pratiques des personnes ressources (dimension sensible du Guide de projet). Un total de cent soixante personnes¹ a été mobilisé à travers une triangulation des méthodes d'une part qualitative (entretiens individuels ou du groupe), d'autre part quantitative (questionnaire réalisé au restoroute de Bavois).

La particularité de la qualification inductive de la démarche employée réside dans l'analyse. Le but est de se baser sur les données pour en ressortir des concepts, en passant du spécifique au général. Au contraire, une démarche déductive aurait pour objectif de vérifier dans les données ses théories et hypothèses préétablies. D'un point de vue pratique, la démarche inductive comporte trois étapes :

- a. Dactylographie mot à mot des entretiens réalisés.
- b. Le codage, qui consiste à apposer des mots clefs au plus près des perspectives des individus (terminologie émique²).
- c. La définition de concepts, processus lors duquel les codes sont regroupés au sein de thématiques dans le but de leur donner du sens (terminologie étique). Dans ce projet, le processus de codage a débouché sur cinq thématiques, présentées au chapitre 7 (p.10).

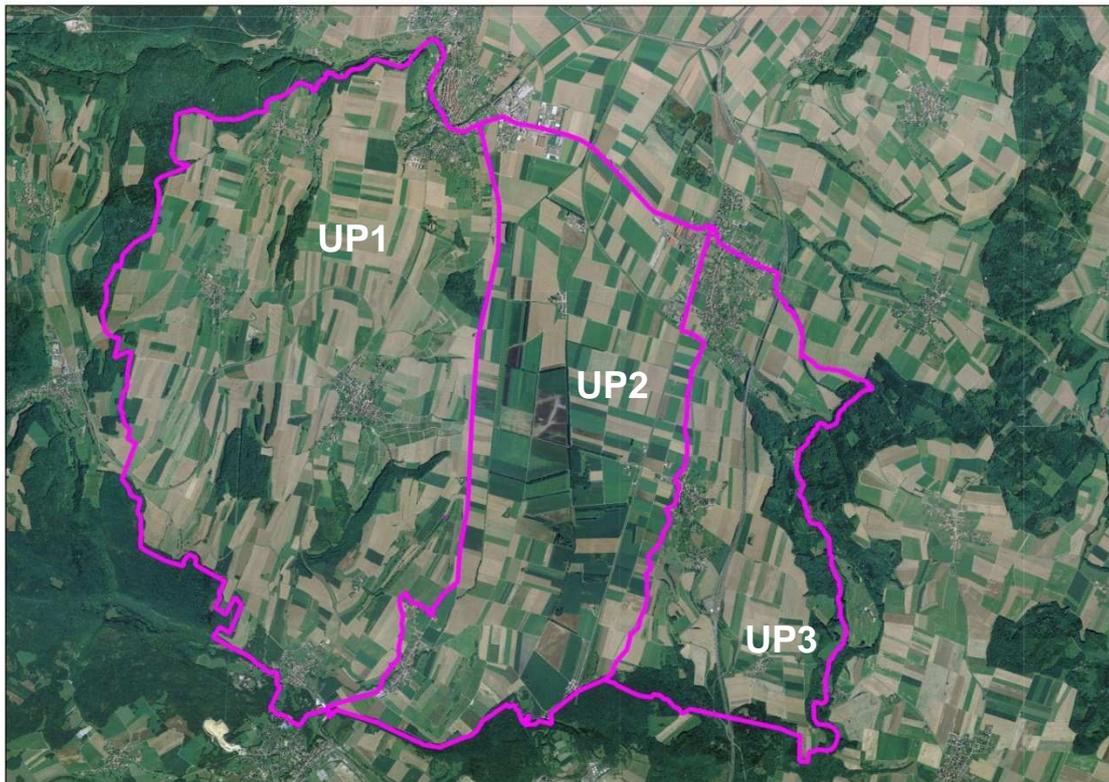
Il s'est avéré que l'emploi d'une telle méthodologie se mariait bien avec le terrain et l'objectif principal du mandat. En effet, le caractère exploratoire de l'étude et le fait que très peu de réflexions paysagères avaient déjà été menées dans la Plaine de l'Orbe prévalaient à une création plutôt qu'à une vérification de théorie. Ensuite, la nécessité de créer des données empiriques concordait avec l'emploi d'une démarche participative. A ce sujet, la démarche qualitative inductive présente la possibilité de condenser des données brutes, variées et nombreuses, dans un format résumé.

¹ L'ensemble des ateliers réalisés est développé au chapitre 6, p.8.

² « L'*emic* est centré sur le recueil de significations culturelles autochtones, liées au point de vue des acteurs, alors que l'*etic* repose sur des observations externes indépendantes. » (De Sardan 1998, p. 153)

5. Etat initial – analyse de l'existant

Pour l'analyse de la dimension matérielle du périmètre, celui-ci a été divisé en trois unités paysagères (UP).



Unité paysagère n°1 (UP1): collines et vignoble sinueux

Cette portion de territoire est caractérisée par une topographie variant entre collines et vallons. Le réseau de voies de communication épouse la pente par des lignes sinueuses. Au niveau du boisement, les alignements d'arbres, les haies, les arbres isolés et les bosquets champêtres sont observés le long des routes et sur les flancs de coteaux. Les surfaces boisées suivent les courbes de niveaux, elles sont majoritairement parallèles au Jura et en soulignent les plis (1). Les arbres, en alignements ou seuls, structurent le paysage en relevant différents éléments du terrain: routes, élévations, cours d'eau.

Sur le plan, les parcelles agricoles s'adaptent aux variations du terrain : élévations, voies de communication, villages. Elles prennent la forme de polygones plus ou moins difformes selon les endroits et les remaniements parcellaires. Les différents niveaux du terrain permettent d'apprécier les cultures variées de la zone (2). La particularité principale de cette unité paysagère est la présence du vignoble des Côtes de l'Orbe sur le flanc qui descend sur la plaine (3). A Arnex-sur-Orbe, l'origine des premières vignes remonte à l'époque romaine ou burgonde. Dans le périmètre de projet, c'est aujourd'hui plus de 70ha de vignes de l'AOC des Côtes de l'Orbe qui sont travaillées tout au long de l'année par plus d'une vingtaine de viticulteurs.



1. Vue sur l'UP1, photo: J-M Zellweger



2. Bofflens, photo: un agriculteur



3. Vignoble d'Arnex, photo: un viticulteur

Unité paysagère n°2 (UP2): agriculture intensive et hydrographie maîtrisée

La plaine est consacrée à l'activité agricole depuis le milieu du XX^e siècle. Historiquement marécageuse, aucun village ni aucun axe routier majeur ne s'y trouvent. Les cours d'eau de la plaine ont été canalisés et les marais asséchés lors des phases successives de corrections des eaux du Jura (1868,1940). Ce n'est qu'après ces travaux réalisés que la zone devint fertile (1).

Aujourd'hui, la plaine est caractérisée par les lignées de peupliers, qui sont le résultat d'un plan de reboisement qui a suivi les deux corrections des eaux du Jura (2). Ce boisement particulier, surtout présent au sud de la plaine, structure le territoire en damier et dirige le regard du promeneur.

Au niveau agricole, les champs suivent la structure géométrique soulignée par les cours d'eau, les arbres et les routes. Les parcelles sont formées de rectangles et trapèzes réguliers dont l'ensemble figure une mosaïque. La production agricole rythme les saisons avec les différentes couleurs dont elle pare les parcelles. En avril, le jaune du colza s'oppose à la terre noire fraîchement travaillée. En mai, une mosaïque de différents verts orne la plaine (3).

Au nord, les zones industrielles d'Orbe et de Chavornay marquent visuellement la frontière nord du périmètre.



1. Défrichage des terres pour cultiver les patates (1940-1944)
Patrimoine au fil de l'eau, Orbe



2. Sud de la plaine, photo: J-M Zellweger



3. Nord de la plaine, photo: S. Chanel

Unité paysagère n°3 (UP3): activité agricole et infrastructures lourdes

La partie est du territoire est principalement caractérisée par la présence de lourdes infrastructures en amont des villages, telle que l'autoroute et la ligne à haute tension. L'intégration de l'autoroute dans un terrain en pente limite son impact visuel dans le paysage (1).

Sur le terrain qui accuse des courbes de niveau plus prononcées, comme au sud-ouest de Bavois (2), les alignements d'arbres soulignent la topographie collinéenne du territoire en marquant des paliers selon les niveaux.

En amont de l'autoroute, les surfaces agricoles sont prédominantes et le boisement rare, jusqu'au massif forestier *Les Vaux*.



1. Autoroute, photo: un agriculteur



2. Crêt Blanc, Photo: S. Chanel

6. Participation des acteurs locaux

L'emploi d'une démarche participative a été central à la définition des objectifs du projet. Selon le Guide de projet (pp.3 et 10), l'intensité du processus participatif dépend des bases paysagères existantes. En l'occurrence, il convenait de ne pas passer outre étant donné que l'aspect paysager de la zone de projet n'avait été que très peu étudié jusqu'ici. En témoigne par exemple la pauvreté de la production artistique littéraire et picturale de la Plaine de l'Orbe et de ses coteaux, situant la région dans la catégorie du paysage ordinaire (Dewarrat, 2006).

La participation de la population a donné vie aux observations matérielles au travers des discours des individus consultés. Ceux-ci ont été l'occasion de souligner d'autres éléments paysagers significatifs que ceux abordés en séance de comité. La démarche *bottom up* employée a permis de mettre en place une vision globale du territoire et de créer une définition paysagère du périmètre en lien aux pratiques, aux représentations et à l'identité de ses usagers.

Ce travail de consultation de la population a nécessité l'élaboration d'une stratégie d'approche des individus concernés. La catégorie a ainsi été précisée au travers de trois groupes principaux :

1. Les acteurs locaux non agriculteurs
2. Les visiteurs
3. Les acteurs du monde agricole

Afin de recueillir l'avis de différents types de personnes de la région du périmètre de projet, il a été choisi de s'adresser aux associations locales pour réaliser des ateliers paysagers. Ainsi, des scouts, des aînés, des motards et des écologistes ont été entendus. Le choix des associations et des participants s'est déroulé sur une base volontaire, tout en favorisant une variété de buts et de localisations géographiques des groupes. Les ateliers menés ont été adaptés aux centres d'intérêts des personnes ressources.

Consulter les visiteurs du périmètre de projet avait pour objectif de mobiliser la comparaison pour faire émerger une définition paysagère de la zone. Deux types de visiteurs ont été entendus : les amateurs de vin qui se sont rendus à Arnex-sur-Orbe lors du week-end des Caves ouvertes vaudoises, et les clients du restoroute de Bavois. Les premiers offraient l'avantage d'avoir fait la démarche de s'intéresser à la plaine de l'Orbe dans un but de découverte d'une production du terroir local. Les seconds représentaient l'attrait du nombre, la diversité de provenances et la mobilité.

Parmi les acteurs du monde agricole, les associations de paysannes vaudoises des différents villages ont été sollicitées. Des délégations de deux à trois paysannes par village ont été réunies lors d'une table ronde. La séance de présentation du projet aux exploitants a été l'occasion de les mobiliser pour participer à des ateliers de réflexion sur le paysage. Quinze d'entre eux ont participé à deux types d'ateliers. Le premier était composé de cinq agriculteurs de différents villages, qui avaient la tâche de prendre des photos de leur région selon des consignes fournies. Un groupe de dix agriculteurs a été créé pour un atelier paysage.

Comme présenté au chapitre 4, l'ensemble des données a été créé en suivant une méthodologie qualitative de type inductive. Le support photographique a largement été utilisé pour faire réagir les personnes ressources. Un total de 160 personnes a été consulté.

	Agriculteurs	Acteurs clés (porteurs de projet)	Population
Information	<ul style="list-style-type: none"> - Séance d'information aux exploitants du périmètre, 10.05.11 - Article Journal <i>Prométerre Info</i> 31.03.11 	<ul style="list-style-type: none"> - Invitation des préposés agricoles à une séance d'information, 03.02.11 - Invitation d'agriculteurs recommandés par les préposés agricoles à une séance d'information, 25.02.11 - Rencontre avec les différents partenaires régionaux (ADNV, préfecture, syndic), 02.11 	<ul style="list-style-type: none"> - Invitation des municipalités à la séance d'information des agriculteurs 10.05.11 - Articles journaux: <i>Omnibus</i> 06.05.11 <i>24Heures</i> 18.05.11 <i>Nord Vaudois</i> 06.06.11
Consultation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Agriculteurs, groupe n°1 (5 participants), 30.05-20.06.11 2. Paysannes vaudoises (9 participantes), 05.07.11 3. Agriculteurs, groupe n°2 (10 participants): table ronde, 18.07.11 	Création du comité porteur de projet sur une base volontaire.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Scouts (louveteaux et éclaireurs, 35 participants en 4 groupes), 28.05.11 2. Assoc Les Bons Vivants, aînés de Chavornay (10 participants), 06.06.11 3. Les amateurs de vin, week-end Caves ouvertes vaudoises (12 participants), 11.06.11 4. Association de protection du Vallon du Nozon (APVN) (2 participants), 16.06.11 5. Clients restoroute de Bavois, 11.07.11 (82 participants) 6. Le Moto Club du Milieu du Monde (3 participants), 17.08.11
Codécision		<ol style="list-style-type: none"> 1. Définition de l'objectif paysager 2. Validation du système de mesures du mandataire 	
Méthodes	<p>Base volontaire</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Prise de photos dans le périmètre de projet + entretien semidirectif personnalisé (Lelli 2003, Luginbühl 1989, Michelin 1998) 2. Discussion animée sur la base de photos de la région, utilisation du bloc-diagramme 3. Discussion animée sur la base de photos de la région 	Evolution des réflexions au fur et à mesure des séances du Copil.	<p>Base volontaire</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Discussion animée sur la base de photos de la région. Dessin du 'paysage préféré' pour les petits et d'une carte mentale pour les grands 2. Discussion animée sur la base de photos exotiques et d'anciennes cartes postales de la région. Utilisation du bloc-diagramme. (Planchat-Héry 2008, Michelin 2000, Pellegrini 1991) 3. Entretiens semidirectifs, de groupe ou individuel. (Bessière 2004, Dobremez 2008, Gauttier 2006, Michelin

			& Candau 2009, Révion & Bardet 2011.) 4. Entretien semidirectif. Le comité est intéressée à élaborer des recommandations et des propositions de mesures 5. Soumission d'un questionnaire majoritairement composé de questions ouvertes 6. Entretien semidirectif
Remarques Niveau de participation selon l'échelle de S.R.Arnstein (1969)	Consultation et réassurance, Coopération symbolique	Partenariat, Pouvoir effectif des citoyens	Consultation et réassurance, Coopération symbolique

7. Perception des acteurs locaux – analyse de la dimension sensible

La consultation de la population a été un processus précieux dans la définition des objectifs paysagers. En effet, les usagers du territoire ont permis de mettre en évidence des aspects qui n'avaient pas été soulevés par les réflexions du comité de pilotage. Cinq thématiques majeures sont ressorties de l'analyse des discours, comportant chacune des forces et des faiblesses.

1. La diversité paysagère

L'importance de la diversité visuelle du paysage perçu et pratiqué est le thème qui a fait consensus chez l'ensemble des personnes consultées. La variété de couleurs des champs, la variation entre zones cultivées et zones boisées, l'évolution saisonnière de la végétation de même qu'une vue dégagée étaient les éléments mentionnés en premier dans les discussions. Les interlocuteurs apprécient l'équilibre du paysage actuel. (Force)

Deux scouts (louveteaux): « C'est joli parce qu'il y a un champ de colza, y a de la terre labourée, il y a de l'herbe au-dessus avec un talus. » « On dirait une peinture de Picasso. »



Vue sur la plaine depuis Bavois Photo: un agriculteur

2. La nature

L'ensemble des personnes ressources se rejoint pour définir la région comme essentiellement agricole. Cette définition est associée à une perception harmonieuse et ressourçante de l'espace rural, qui participe à la qualité de vie de la région. L'APVN met en avant l'importance du lien entre paysage et santé, en recommandant l'entretien et la préservation des boisements. (Force)

Pour les milieux agricoles, la question de l'entretien du paysage par les agriculteurs est intrinsèque à sa qualité. Cependant, ils soulignent le danger d'une trop grande rationalisation de l'agriculture sur le paysage par le risque d'une standardisation de ce dernier. (Faiblesse)

APVN: « Le thème des répercussions positives du paysage sur la santé est appelé à prendre davantage d'importance à l'avenir. La biodiversité dans notre environnement le plus proche nous procure un sentiment de sécurité et de bien-être. »



Aux environs de l'étang de la Bioute à Amex-sur-Orbe
Photo: S. Chanel

3. Les infrastructures

Deux perceptions différentes des zones bâties et des infrastructures ont été mises en évidence par la population. Premièrement, une vision positive de la beauté et de la valeur du patrimoine architectural agricole (force), perçu cependant négativement lorsque les abords des lieux de production sont délabrés (faiblesse).

Ensuite, une perception visuelle négative consensuelle de la zone industrielle entre Orbe et Chavornay, de même que de l'autoroute et de la ligne à haute tension. (Faiblesse)

Amateurs de vin à Arnex-sur-Orbe, au week-end des caves ouvertes vaudoises: « Là on vient de traverser le village à pieds, on trouve que c'est sympa. Il y a des vieilles fermes, on voit des boîtions, 1800 et quelque la construction. C'est beau ! Il faudrait conserver tout cela. »



Ormy, maison paysanne figurant à l'inventaire des monuments historiques
Photo: S. Chanel

4. La cohabitation

Le thème de la cohabitation entre les différents usagers du monde rural a été souligné au travers de deux éléments principaux. Premièrement, le monde agricole a relaté les problèmes relatifs aux usages

de loisir du territoire. Il rapporte notamment des problèmes de déchets, de délabrement, de non-respect des propriétés. (Faiblesse)

En parallèle, cette question des loisirs est perçue tout à fait positivement par les agriculteurs et par les visiteurs dans le cadre des manifestations organisées pour la valorisation des produits agricoles. (Force)

Un agriculteur: « *Je viens d'acheter une vieille Sabro de la deuxième Guerre Mondiale. J'aime bien faire participer la population. Les gens cherchent à venir monter sur cette vieille machine pour faire, c'est fou ! Et je ne les paie pas, je leur donne des patates !* »



Balade gourmande d'Amex, www.baladegourmande.ch

5. L'identité

L'analyse a montré que le paysage véhicule des valeurs identitaires au travers de certains éléments emblématiques du territoire, comme le Suchet, le Canal d'Enteroches, les haies de peupliers, le Milieu du monde ou le Mormont. (Force)

En plus, la valeur identitaire du paysage a été mise en évidence par les paysannes vaudoises relativement à la question de la perte des valeurs paysannes. Ces dernières ont été perçues comme ayant une influence directe sur la pratique de l'espace rural. Les acteurs agricoles relèvent l'importance de communiquer afin de sensibiliser le public aux thématiques agricoles. (Faiblesse)

Une agricultrice: « *Hier soir il y avait des gens qui promenaient trois chiens, systématiquement ils envoyaient des bouts de bois dans un champ de blé. Nous on nous a appris à ne même pas marcher dans un champ d'herbe et maintenant les gens ne respectent plus rien et ça fait mal !* »



Champ de blé au-dessus d'Agiez Photo: un agriculteur

Ces résultats montrent que les différentes orientations citoyennes des personnes rencontrées influencent leur rapport au paysage. Les valeurs paysagères identifiées par Droz et al. (2005) sont mobilisées différemment selon les intérêts de chacun. Pour les acteurs locaux non agriculteurs, ce sont les valeurs écologique³, patrimoniale⁴ et de loisir⁵ qui sont principalement mobilisées. Chez les visiteurs, ce sont les valeurs patrimoniales et de loisir. Les agriculteurs font quant à eux références principalement à des valeurs patrimoniale et productive⁶.

³ La valeur écologique se préoccupe de la diversité des espèces, des intérêts de la faune et de la flore.

⁴ Valeur patrimoniale: c'est tout à la fois le paysage qui nous parle parce qu'on s'y reconnaît et le paysage comme patrimoine à sauvegarder, comme un monument historique, comme un héritage reçu des ancêtres.

⁵ La valeur de loisir envisage le paysage comme un cadre pour accomplir des activités sportives ou de détente. C'est un espace de détente qui doit être accessible.

⁶ La valeur productive se réfère à la fonction de production primaire, agricole et sylvicole essentiellement.

Au-delà des divergences d'approche du paysage par les interlocuteurs, il est important de souligner que des recoupements ont heureusement lieu entre les perceptions du territoire. La présentation thématique des résultats permet d'observer que deux valeurs principales du paysage de la plaine de l'Orbe font consensus : la valeur esthétique⁷ et la valeur d'habitat⁸. Comme souligné plus haut, la diversité des cultures, l'alternance entre boisement et surfaces cultivées et la variation saisonnière de la végétation favorisent la perception esthétique positive d'un paysage ouvert et diversifié. Ces caractéristiques rurales du paysage sont également à l'origine d'une perception positive de la qualité de vie de la région, en opposition aux éléments plus urbains, comme les zones industrielles. La conception des mesures s'attachera en majeure partie à prendre en considération ces perceptions communes du paysage, d'autant plus qu'elles entrent dans le cadre agricole de ce projet.

Plus concrètement, l'évaluation des forces et des faiblesses de chaque thème fournit une base de travail pour élaborer les mesures paysagères spécifiques à la Plaine de l'Orbe. Il s'agit en effet de maintenir voire de renforcer les forces et d'améliorer les faiblesses.

8. Potentiel paysager

Les thèmes ressortant de l'analyse sensible montrent que les actions sur le paysage peuvent être de plusieurs types :

- Sur le grand paysage : diversité de couleur des champs, gestion du boisement
- Sur les éléments ponctuels : gestion des points noirs
- A un niveau social : soutien à l'animation rurale comme 'visite guidée' du paysage et du territoire
- Sur la communication : sensibilisation de la population à une certaine pratique du territoire

Au travers de ces différents leviers d'actions sur le paysage, on passe du concret à l'abstrait, du matériel à l'immatériel. Comme mentionné dans le Guide de projet (p.4), cette gradation de niveaux montre que le projet de paysage « ne se focalise pas sur la biodiversité [...] et va au-delà des intérêts de l'agriculture (vision pour l'ensemble de la société : tourisme, développement de l'urbanisation, forêts, etc.). »

Pour pouvoir être bien comprises, les Contributions à la qualité du paysage doivent prendre en considération chacun des différents types de mesures potentielles, afin de faire correspondre d'une part l'image que se font les gens du paysage à sa réalité sur le terrain. D'autre part, elles doivent permettre d'harmoniser les pratiques des usagers du territoire aux nécessités et contraintes de la production agricole.

Le Comité de pilotage du projet, sur la base de ses réflexions et des résultats des analyses matérielle et sensible du paysage de la Plaine de l'Orbe, a choisi de mettre l'accent principal sur la valorisation de la production agricole. L'importance accordée à cet aspect concorde d'une part avec l'objectif suivi par le mandant lors du choix de la Plaine de l'Orbe (étudier la faisabilité d'un projet paysager dans une zone de cultures intensives), et d'autre part avec le consensus d'appréciation du paysage campagnard diversifié observé dans les discours des personnes ressources.

D'entente avec l'OFAG, trois des quatre niveaux d'actions possibles sur le paysage ont été retenus afin de déterminer les objectifs paysagers pour la plaine de l'Orbe. Ces objectifs sont les suivants :

1. Valorisation de la production pour un paysage varié
2. Maintien et renforcement des éléments boisés pour un paysage nuancé et ressourçant
3. Aménagement pour la mobilité douce pour un paysage accueillant.

⁷ La valeur esthétique envisage le paysage sous l'angle de la beauté, des formes.

⁸ La valeur d'habitat envisage le paysage comme cadre de vie. Elle fera apprécier tout ce qui favorise ou signale la qualité de vie des habitants.

9. Développement des mesures

Les objectifs et les mesures⁹ ont été élaborés pour l'ensemble du périmètre de projet. Aucune mesure n'a été pensée spécifiquement pour une unité paysagère, à l'exception de celles relatives au vignoble, dont la majeure partie se situe dans l'unité paysagère n°1. Cette option a été prise pour plusieurs raisons : parce que l'activité de production agricole est centrale à tout le périmètre ; par souci d'équité entre les différents contractants ; afin de simplifier la conceptualisation du système de mesures aux niveaux pratique et financier.

Comme présenté dans le tableau au chapitre 6, le système de mesure et les mesures elles-mêmes ont été discutés et validés par le Copil, de même que par l'OFAG. Les mesures retenues sont le résultat de l'évaluation du diagnostic force-faiblesse de l'analyse, de l'examen de leur faisabilité, des choix du Copil et de l'appréciation de l'OFAG. En accord avec le Guide de projet (p.14), les mesures proposées ici sont réalistes et réalisables d'un point de vue agronomique.

Les mesures sont spécifiques à la région car elles répondent en majorité à des besoins identifiés lors de l'analyse sensible. Elles pourraient être mises en place dans d'autres régions de culture intensive de Suisse, pour autant que des besoins correspondant soient mis en évidence.

1. Valorisation de la production pour un paysage varié

La surface agricole utile représente un peu moins de 80% de la totalité du périmètre de projet. L'agriculture a donc une empreinte physique très forte dans le territoire. L'ensemble des personnes consultées dans le cadre de la démarche participative se rejoint pour définir la région comme agricole (cf. chap. 7.1., p. 10). La variété des cultures et de leurs couleurs, de même que le maintien des surfaces agricoles, est une composante importante de l'identité paysagère régionale. Chez les visiteurs, 70% des automobilistes interrogés au restoroute de Bavois jugent que les champs sont tout à fait caractéristiques du paysage de la région.

Selon ces résultats, le Copil a décidé de travailler sur cet aspect positif en proposant des mesures qui maintiennent et renforcent l'état actuel du paysage. Actuellement, le respect des règles concernant les prestations écologiques requises (PER) est une condition pour que l'exploitant reçoive des paiements directs de la Confédération. Ces exigences régissent les domaines suivants :

- Fumure : réduction maximale des pertes d'éléments nutritifs dans l'environnement. Haute qualité des produits avec un rendement optimal.
- Assolement et nombre de cultures : maintien de la fertilité du sol et d'un bon état sanitaire des cultures. Préservation des aspects paysagers.
- Protection du sol et des terres ouvertes : maintien de la structure et de la fertilité du sol. Réduction de son érosion.
- Protection phytosanitaire : choix et utilisation ciblée des produits phytosanitaires.
- Compensation écologique : maintien et amélioration de la diversité biologique, enrichissement du paysage rural.

Ces règles de base de l'agriculture suisse posent les conditions du paysage rural actuel qualifié de varié. Afin de souligner leurs effets, il a été décidé de renforcer les règles qui ont des conséquences directes sur la qualité du paysage perçu, c'est-à-dire la gestion de l'assolement et la couverture du sol, au travers des trois mesures suivantes:

- a. (O1Ma) Complément aux règles PER : Mise en place d'une rotation à cinq, six ou sept cultures.

⁹ La description détaillée des mesures, de leurs systèmes de définition des contributions et de mise en œuvre sont précisés dans les fiches de description à l'annexe 4 du rapport (p.28).

La mise en place de cette mesure permettra de maintenir l'effet de variation visuelle et de contenir une banalisation de la diversité paysagère agricole. Elle est également un frein à une augmentation de la taille des parcelles, l'exploitant devant mettre en place sur une surface identique un plus grand nombre de cultures. Cette mesure de ralentissement de la rationalisation est économe, au plan administratif, à la fois en temps et en coûts de mise en œuvre.

- b. (O1Mb) Couverts végétaux fleuris en interculture : l'agriculteur s'engage à semer un couvert végétal fleuri sur un minimum d'un hectare. Lors de la signature du contrat, l'exploitant définit une surface moyenne qu'il couvrira chaque année avec le mélange fleuri. Cette mesure favorisera un paysage coloré et varié tout au long de l'année. Elle est également facilement intégrable dans le plan de culture de l'exploitant, pour un effet visuel optimal.
- c. (O1Mc) Cultures colorées : l'exploitant insère dans sa rotation culturale une culture colorée peu présente dans la région, à choix dans une liste prédéfinie régionalement. Cette mesure encourage tout d'abord une diversité paysagère au travers de la variété des cultures et de leur couleur. De plus, la liste des semences préconisées favorisera la production de cultures entrant dans la composition des productions labellisées. Finalement, cette mesure participera également à réduire le déficit protéique indigène au travers du soutien de cultures riches en protéines et aptes à répondre à l'exigence Swissness.

Pour cet objectif, il est également proposé une mesure spécifique au vignoble :

- d. (O1Md) Diminution de l'impact paysager des filets de protections du vignoble. Mise en place entre la véraison et la vendange de filets de protection latéraux. Cette action est également favorable à la protection des animaux et figurera dans la liste 2012 des efforts particuliers pour le certificat VITISWISS. Au niveau paysager, les protections latérales sont largement plus discrètes que les filets recouvrant l'ensemble des rangs de vigne.

2. Maintien et renforcement des éléments boisés pour un paysage nuancé et ressourçant

Les surfaces boisées jouent un rôle important dans la structure du paysage, elles mettent en évidence les variations du terrain, dirigent ou limitent le regard. Leur importance dans la diversité visuelle du paysage fait consensus chez l'ensemble des personnes interrogées (cf. chap. 7.2., p.11). L'Association de protection du vallon du Nozon met en outre l'accent sur le lien entre paysage et santé. Pour elle, la diversité du paysage et le boisement ont un effet relaxant sur les individus et jouent ainsi un rôle important sur leur santé psychique et physique.

Dans cet objectif, le Copil s'est entendu pour définir des mesures de maintien et de renforcement des éléments boisés en travaillant sur les arbres isolés et les plantes jalons du vignoble. Quatre mesures sont proposées aux agriculteurs :

- a. (O2Ma) Maintien des plantes jalons dans le vignoble : indemnisation des plantes jalons existantes en bout de ligne de vigne. Cette mesure a pour objectif d'encourager les viticulteurs à garder des éléments apportant de la diversité au paysage viticole.
- b. (O2Mb) Maintien des arbres isolés et des alignements d'arbres : indemnisation des arbres isolés, sur la surface d'exploitation de l'agriculteur. Dans la même logique que pour la mesure a, l'objectif ici est d'encourager l'exploitant à maintenir les éléments structurant le paysage.

- c. (O2Mc) Renforcement des plantes jalons dans le vignoble : mise en place de plantes jalons en bout de ligne de vigne.
Il s'agit ici de favoriser l'esthétique du vignoble avec des plantes ornementales.
- d. (O2Md) Renforcement des arbres isolés : mise en place d'arbres d'espèces locales sur et en bordure de la SAU. Il s'agit de les planter le long des routes et chemins, dans le vignoble, dans des coins de parcelles, à l'entrée de la ferme, le long des cours d'eau. Des propositions de localisation – le long des voies de communication historiques d'importance nationale et régionale notamment – sont proposées par le mandataire (annexe 2). Les agriculteurs peuvent en outre faire des propositions individuelles.
Cette action favorisera le renforcement des éléments structurant le paysage, en ayant des effets visuels aux niveaux du terrain de même que du grand paysage. De plus, la restriction à la plantation d'espèces indigènes renforcera une identité visuelle régionale du territoire.

3. Aménagements pour la mobilité douce pour un paysage accueillant

Cet objectif se centre sur la pratique de l'espace rural dans le cadre des loisirs doux. L'offre touristique de cette région rurale est principalement axée sur la nature. En effet, l'aspect culturel est limité à la ville d'Orbe. Selon l'Office du tourisme d'Orbe et environ, le nombre de promeneurs, visiteurs et locaux, est important. Trois itinéraires de mobilité douce sont référencés officiellement par des panneaux dans le territoire de projet : la balade viticole des Côtes de l'Orbe, la randonnée à vélo dans la plaine de l'Orbe et une partie de la Route 5 Mittelland qui relie Romanshorn à Lausanne. Les circuits de promenade des villageois ont par ailleurs été identifiés.

Afin de valoriser le tourisme durable de la région, le Copil a décidé de proposer deux mesures d'aménagement de l'espace rural :

- a. (O3Ma) Bordures fleuries le long des chemins de mobilité douce : l'exploitant met en place une bordure fleurie de 3 mètres sur les parcelles situées aux abords des chemins de mobilité douce pédestres et cycliste (cf. annexe 1, p. 27). Il reçoit un bonus pour l'entretien de la bande fleurie et les nuisances relatives à un usage diversifié de l'espace rural.
Cette mesure favorise la diversité visuelle et apporte une note champêtre colorée à la promenade du citoyen.
- b. (O3Mb) Mise en place de 'placettes paysagères' : l'exploitant met à disposition du public une surface en coin de champ, ou à proximité d'une SCE, en l'aménageant avec un banc et en l'entretenant. L'emplacement de ces placettes a été identifié sur le plan annexé (annexe 1).
Cette mesure peut être couplée avec d'autres mesures (cf. O2Mb et O2Md). Elle a pour vocation de créer des zones de contemplation et d'observation du paysage.

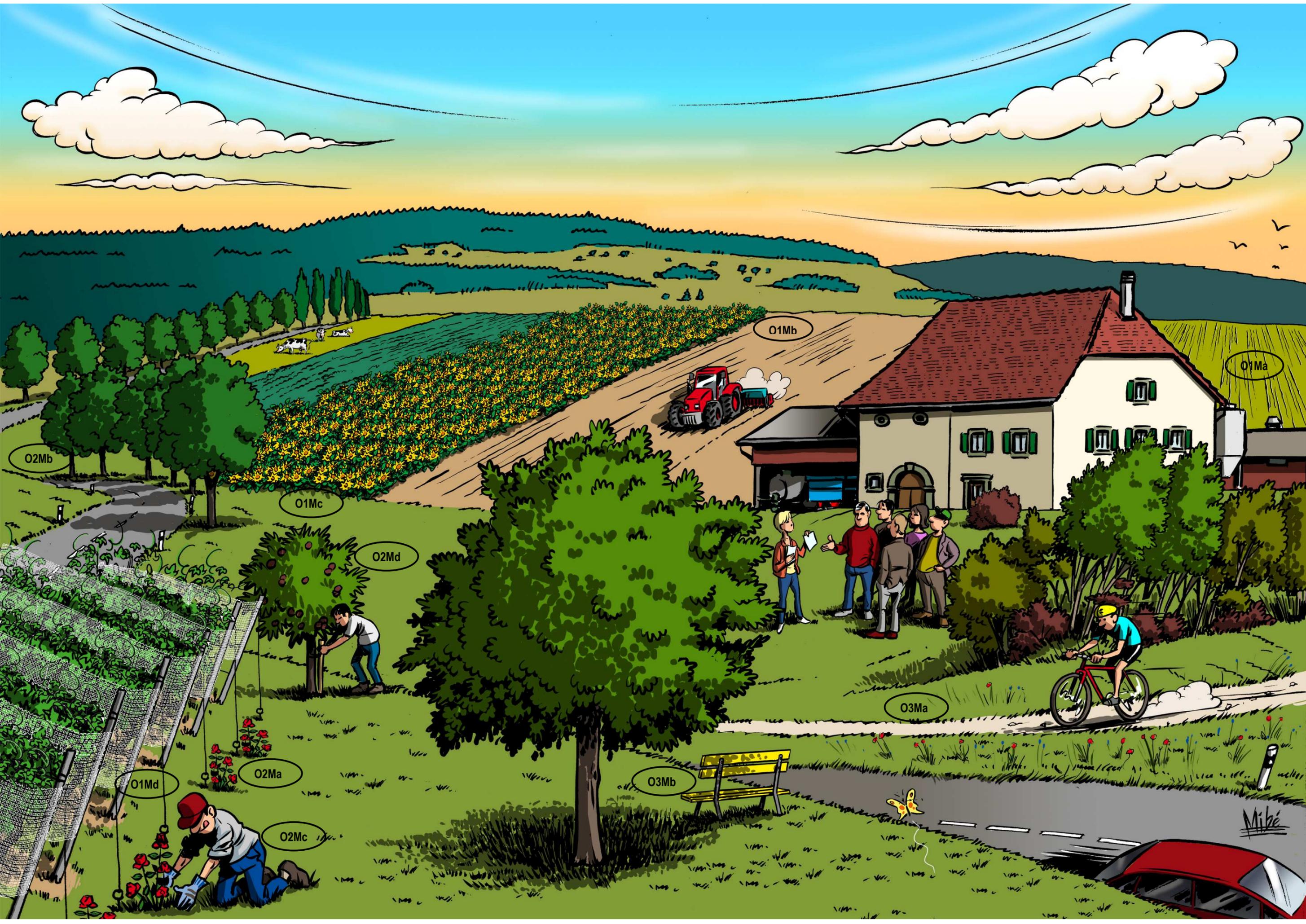
4. Récapitulation des mesures

Objectifs	Mesures	Effets des mesures ¹⁰	Valeurs paysagères ¹¹
1. Valorisation de la production agricole	a. Cinq cultures obligatoires	Entretien, développement	Esthétique, économique
	b. Couverts végétaux fleuris en interculture	Entretien, développement	Esthétique, écologique
	c. Cultures colorées	Développement	Esthétique, économique
	d. Filets latéraux dans le vignoble	Entretien, développement	Esthétique, écologique
2. Maintien et renforcement des éléments boisés structurants	a. Maintien des plantes jalons dans le vignoble	Entretien	Esthétique
	b. Maintien des arbres isolés	Entretien	Esthétique, écologique
	c. Renforcement des plantes jalons	Développement	Esthétique
	d. Renforcement des arbres isolés	Développement	Esthétique, écologique
3. Aménagement pour la mobilité douce	a. Bordures fleuries le long des itinéraires de mobilité douce	Développement	Esthétique, sociale
	b. Mise en place de 'placettes paysagères'	Développement	Sociale

Parmi les dix mesures proposées, deux d'entre elles seulement concernent uniquement un maintien de la situation actuelle. Le projet est ainsi une force de proposition active pour développer le paysage régional dans un sens améliorant. Le détail des valeurs paysagères montre que l'aspect visuel trouve généralement des synergies dans d'autres domaines, ce qui renforce leur validité.

¹⁰ Catégories selon la terminologie de l'OFAG, *Contributions à la qualité du paysage : conditions-cadre de la répartition des contributions*, p.2, dossier 2011-11-07/227/ric, version du 7 novembre 2011.

¹¹ Terminologie selon Charollais & Linder-Berrebi 2011, *Qualité du paysage, exemple de mesures paysagères agricoles*



O2Mb

O1Mc

O1Mb

O1Ma

O2Md

O3Ma

O1Md

O2Ma

O2Mc

O3Mb

Mibi

10. Planification de la mise en œuvre

1. Calendrier de mise en œuvre des mesures

Mesures	2012				2013				2014				2015				2016				2017			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4
O1Ma	■			■	■	■		■	■		■	■			■	■	■	■		■	■	■		■
O1Mb			■				■				■				■				■				■	
O1Mc	■			■	■	■		■	■		■	■			■	■	■	■		■	■	■		■
O1Md			■				■				■				■				■				■	
O2Ma	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
O2Mb	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
O2Mc	■			■	■			■	■			■			■	■	■	■		■	■	■		■
O2Md	■			■	■			■	■			■			■	■	■	■		■	■	■		■
O3Ma	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
O3Mb																								

2. Structure administrative

La démarche *bottom up* est centrale au projet non seulement pour la définition des objectifs et des mesures sur le paysage, mais également dans la structure administrative qui cadre les contributions.

Dans la conception de la Confédération, les projets Qualité du paysage doivent être des démarches volontaires de la part des agriculteurs, ces derniers devant se réunir au sein de groupes porteurs de projet.

Pour la mise en place des réseaux écologiques selon l'OQE, le Canton de Vaud a déjà travaillé selon une structure *bottom up*, qui regroupe les agriculteurs en associations. Pour les réseaux OQE, les statuts de ces associations ont été élaborés en respectant les exigences du service en charge des Améliorations foncières, qui finance une partie des frais d'études et des mesures pérennes.

Ce système ayant déjà fait ses preuves pour l'engagement des agriculteurs, le Canton de Vaud prévoit de le reprendre pour la mise en œuvre des projets paysagers. Les exploitants concernés dans la plaine de l'Orbe devront donc être réunis au sein d'une association et chacun devra signer personnellement une convention d'engagement (cf. annexe 3), en principe dans le courant du premier semestre 2012.

A terme, si de tels projets paysagers sont adoptés par les Chambres fédérales, la stratégie vaudoise consisterait à utiliser les associations d'agriculteurs existantes en complétant leurs statuts par un volet adapté au but d'un projet paysager. Cette éventualité devra toutefois encore être confirmée quant à la pertinence en termes de taille et de cohérence des projets paysagers en regard de ce qui avait été prévu pour les réseaux écologiques.

11. Contrôle de la mise en œuvre et des effets

Contrôle de la mise en œuvre

Les mesures seront contrôlées différemment selon leurs degrés visuels et techniques. Le but est d'utiliser autant que possible des outils administratifs existants¹². La mise en place d'une rotation à cinq cultures sera par exemple vérifiée au travers de la fiche PER n°1 : Utilisation des surfaces – assolement et nombre de cultures.

La plupart des mesures peuvent être contrôlées ponctuellement par les préposés agricoles, comme l'emploi de filets latéraux dans les vignobles.

Le groupe porteur de projet aura également son rôle à jouer dans le contrôle des mesures. Notamment en ce qui concerne le respect des mesures planifiées géographiquement.

Contrôle des effets

A la fin de la cinquième année de contrat, une brève consultation de la population servira de base à l'évaluation des mesures et des objectifs paysagers. Il s'agira de solliciter une partie des participants de la première phase de l'analyse sensible de même que les préposés agricoles au travers d'un workshop d'une journée.

12. Propositions à la Confédération et conclusion

Au terme de cet exercice de formulation d'actions agricoles pouvant être exercées sur le paysage, il convient de relever cinq points concernant la démarche suivie. Ici encore, le processus *bottom up* a également été précieux pour évaluer les limites et les atouts d'un projet de Contributions à la qualité du paysage. Ces éléments sont issus du processus participatif et ont aussi été élaborés dans les réflexions du Copil.

1. Le paysage dépend du futur de la politique agricole

Les agriculteurs et agricultrices interrogés ont unilatéralement rattaché la question du paysage aux conditions économiques et politiques futures de l'agriculture.

Tout d'abord, l'incertitude de l'avenir de la profession quant à sa propre pérennité ressort fortement. Un agriculteur a relevé lors de l'atelier paysage : « *Je suis aussi agriculteur de père en fils mais, ma fois, peut-être qu'on sera les derniers, on ne sait pas. Avec la situation qu'il y a on se dit que on ne va pas forcer nos enfants à faire ce travail, même si nous on l'aime bien, comme les collègues le disent.* »

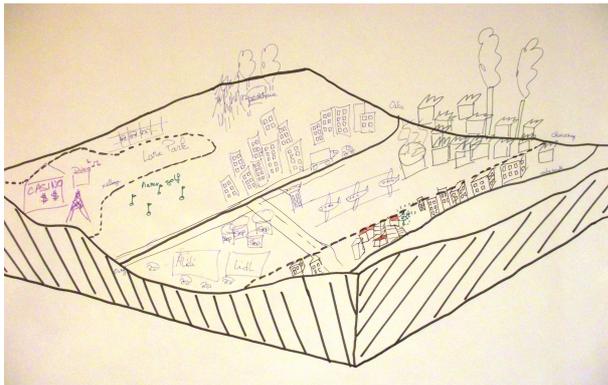
Pour les acteurs du monde agricole, l'évolution des exploitations est fondamentale pour l'entretien du paysage rural. Selon eux, la diminution du nombre d'exploitations et l'augmentation de leur surface joue un rôle dans la qualité et le temps à disposition pour entretenir le paysage. Selon un agriculteur : « *Si on veut maintenir le paysage, il faut surtout protéger les terres agricoles. Il faut garder les paysans ! Parce que moins il y a de paysans moins il y a de bras pour travailler et moins il y a d'entretien.* »

D'un point de vue pragmatique, cette évolution constante des situations des exploitations doit être prise en compte dans la conception du système de mesures du projet Qualité du paysage. Ceci ne facilite pas sa mise en place, étant donné la difficulté de tenir un budget pour des mesures qui peuvent varier chaque année.

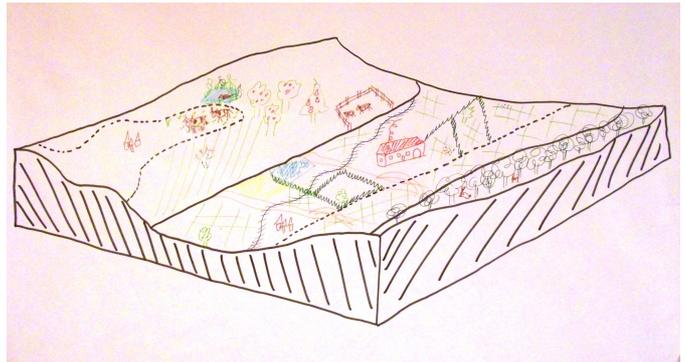
¹² Sur chaque fiche technique de mesure figure le système de contrôle correspondant.

2. Portée limitée du projet agricole

La principale crainte de la déprise économique du secteur agricole est perçue par tous comme un risque d'urbanisation accélérée. Les blocs-diagramme utilisés dans les ateliers paysages reflètent ce point de vue. Il a été demandé aux participants de dessiner un paysage idéal et un paysage cauchemardesque de la Plaine de l'Orbe. Les résultats opposent un aménagement dense et urbain à un aménagement agricole et naturel. Ci-dessous, les visions des paysannes vaudoises, lors de l'atelier du 5 juillet 2011:



Paysage cauchemardesque



Paysage idéal

Ces perceptions se situent au niveau de l'ensemble du territoire et soulignent que la question du paysage devrait être une thématique qui rassemble les divers acteurs économiques du territoire. Un agriculteur relevait les limites à mettre en place des actions sur les terrains agricoles : « *Le paysage ça ne s'arrête pas comme ça, alors là : stop ! Soit on est en zone agricole, et là c'est la steppe ! Ou alors en zone industrielle, et là c'est la déchetterie.* »

Le projet paysage tel que projeté actuellement ne propose pas de prendre en compte un paysage régional selon une perception globale, étant donné que les éléments jugés comme les plus perturbateurs par la population (voies de communication, zones industrielles, ...) sont hors de portée d'actions du projet. Le cadre de projet pose ainsi des limites à deux niveaux. Tout d'abord au niveau des agriculteurs, qui se sentent être la cible d'un traitement particulier, qui s'associe à une stigmatisation de leur profession : « *Je suis d'accord qu'on doit améliorer la qualité de la vie pour tout le monde mais je trouve que tout le monde doit faire des efforts !* » Ensuite au niveau des mandataires, pour lesquels le travail sur les principaux points noirs du paysage est hors de leur champ d'action.

Ces observations amènent à la constatation que les projets paysagers dans le domaine agricole devraient être un levier d'action pour mobiliser les autres acteurs du territoire : privés, industries, Etat, etc.

3. Procédé *bottom up* fondamental

La démarche *bottom up*, suggérée par le Guide de projet et appliquée dans ce projet pilote, paraît fondamentale dans la mise en place des projets paysagers. Constamment, l'accent a été mis sur les perceptions et les pratiques des acteurs de la Plaine de l'Orbe de même que des visiteurs. Les discours des personnes interrogées ont servi d'appui pour finaliser la définition des caractéristiques locales du paysage, concrétiser les objectifs et s'inspirer de mesures directement proposées dans les échanges avec les locaux. Ce procédé permet ainsi de rester au plus près des préoccupations des acteurs locaux, en favorisant leur engagement. Les agriculteurs ont d'ailleurs apprécié d'être inclus dans la démarche de réflexion.

4. Calcul des contributions

La précision du calcul exact du coût d'une mesure est variable selon les cas. Le schéma de référence de l'OFAG (dossier 2011-11-07/227 ric) n'est pas utilisable pour toutes les mesures. La grande diversité des entreprises agricoles rend la définition d'un tarif unique pour l'ensemble des exploitations difficile à justifier. L'exercice a été développé pour la mesure O1Mb, dans le cas de deux exploitations – avec et sans bétail –, qui mettraient en place chacune trois hectares de couverts végétaux fleuris.

Exploitation A : sans bétail et sans dérobées fourragères

Coûts initiaux :	0.-
Perte de rendement :	0.-
Montant de la contribution :	0.-

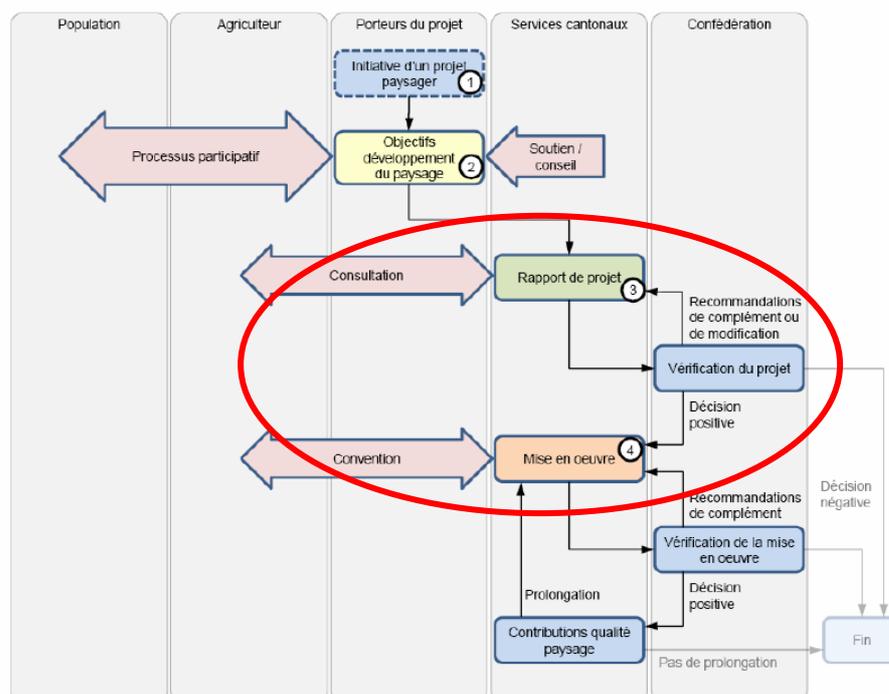
Exploitation B : avec production laitière dont les couverts PER sont intégralement mis en valeur sur le domaine

Coûts initiaux :	Equivalence de semis	0.-
Perte de rendement :	Perte de 35 q. de MS/ha = 105 q. de MS	
	Achat de foin 105 q. x 30.-	3'150.-
Montant de la contribution :	3'150.-	(env. 1'000.-/ha)

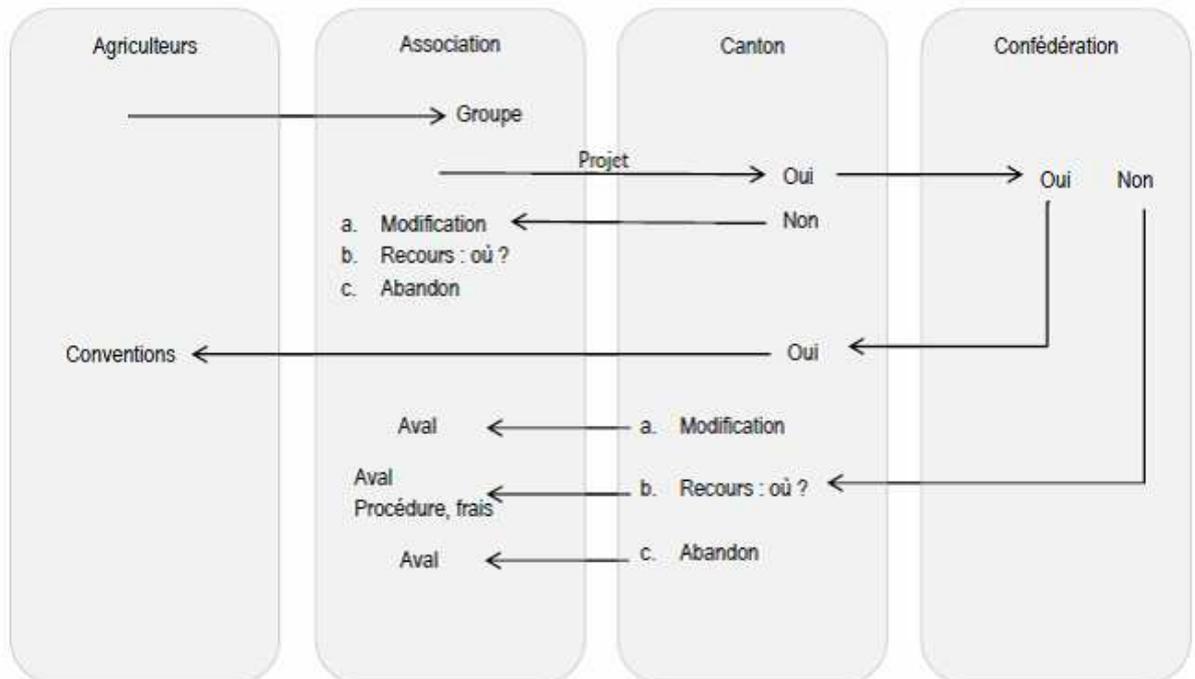
Cet exemple montre que la définition de rétribution d'une mesure est variable selon les particularités économiques des exploitations. Sur cette base, les prix doivent parfois être définis de manière pragmatique.

5. Phases du processus d'un projet Qualité du paysage

Il paraît fondamental de préciser le processus d'un projet qualité du paysage, particulièrement en ce qui concerne les prises de décisions pour la validation ou non du projet (cercle rouge) telles que figurant actuellement dans le Guide de projet (p.5).

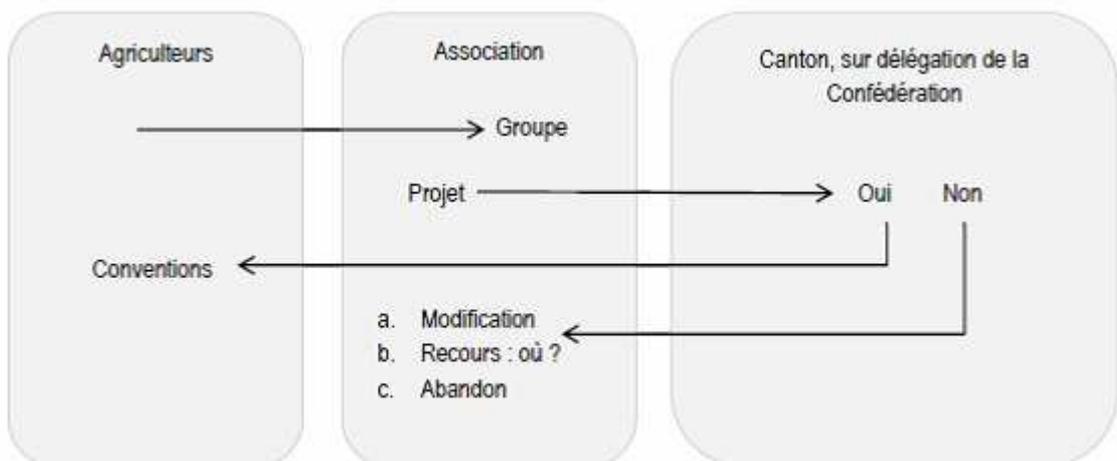


Le schéma précédent propose une démarche comprenant deux autorités de décision : le Canton et la Confédération. Le cercle rouge met en évidence les processus décisionnels à détailler.



Ce schéma montre le double rôle joué par le Canton : à la fois porteur de projet et autorité de décision.

Il est proposé de suivre un processus simplifié, où le Canton ne tient pas ce double rôle de porteur de projet et d'instance de décision :



Ici, l'association d'agriculteurs est porteuse de projet et présente son projet au Canton. Comme dans la procédure actuelle valant en général pour les mesures de politique agricole, la Confédération délègue son autorité de décision au Canton et exerce la haute surveillance.

Dans les deux schémas ci-dessus, il est encore une inconnue concernant l'instance de recours, qui devra être clarifiée.

6. Conclusions

Au terme de cette phase d'étude, il convient encore de relever la portée relative d'un tel projet paysager, dont les effets se limitent par définition au seul territoire agricole, comprenant les terres et les bâtiments d'exploitation. Or les éléments potentiellement les plus impactants pour l'évolution d'un paysage donné, et en particulier aux abords immédiats du périmètre étudié, ressortent des mesures de planification relevant du droit sur l'aménagement du territoire, dont la zone agricole constitue en définitive un élément résiduel. Ainsi, dans le trop bref délai imparti pour cette étude et de surcroît en l'absence d'une CEP (Conception d'évolution du paysage) englobant l'ensemble du territoire bâti et non bâti, il n'a pas été possible d'envisager ici des mesures spécifiques visant à contenir et à intégrer de manière harmonieuse par des franges de transition, les zones à bâtir et notamment certaines zones industrielles très destructrices du paysage rural.

Concernant les mesures retenues et leurs importances respectives, elles résultent de la perception des diverses catégories d'acteurs interrogés, qui tiennent avant tout à voir conservée la magnifique et très spectaculaire mosaïque des cultures au centre de la Plaine de l'Orbe. Au cours des saisons, tant la betterave sucrière, que le colza, les céréales et aussi les surfaces nues fraîchement labourées constituent cette image emblématique. Il s'agit donc bien ici d'une région de grandes cultures qu'il faut s'attacher à préserver de manière durable. Au-delà des réflexions purement économiques et des règles de marché qui sont le principal moteur pour la mise en place des cultures, il s'agit à présent d'augmenter encore plus la valeur paysagère des champs cultivés par des contributions ciblées. La Confédération devra sans doute vérifier que ces contributions n'entrent pas en contradiction avec d'anciennes primes de culture jadis abandonnées justement au motif de la réorientation de la politique agricole.

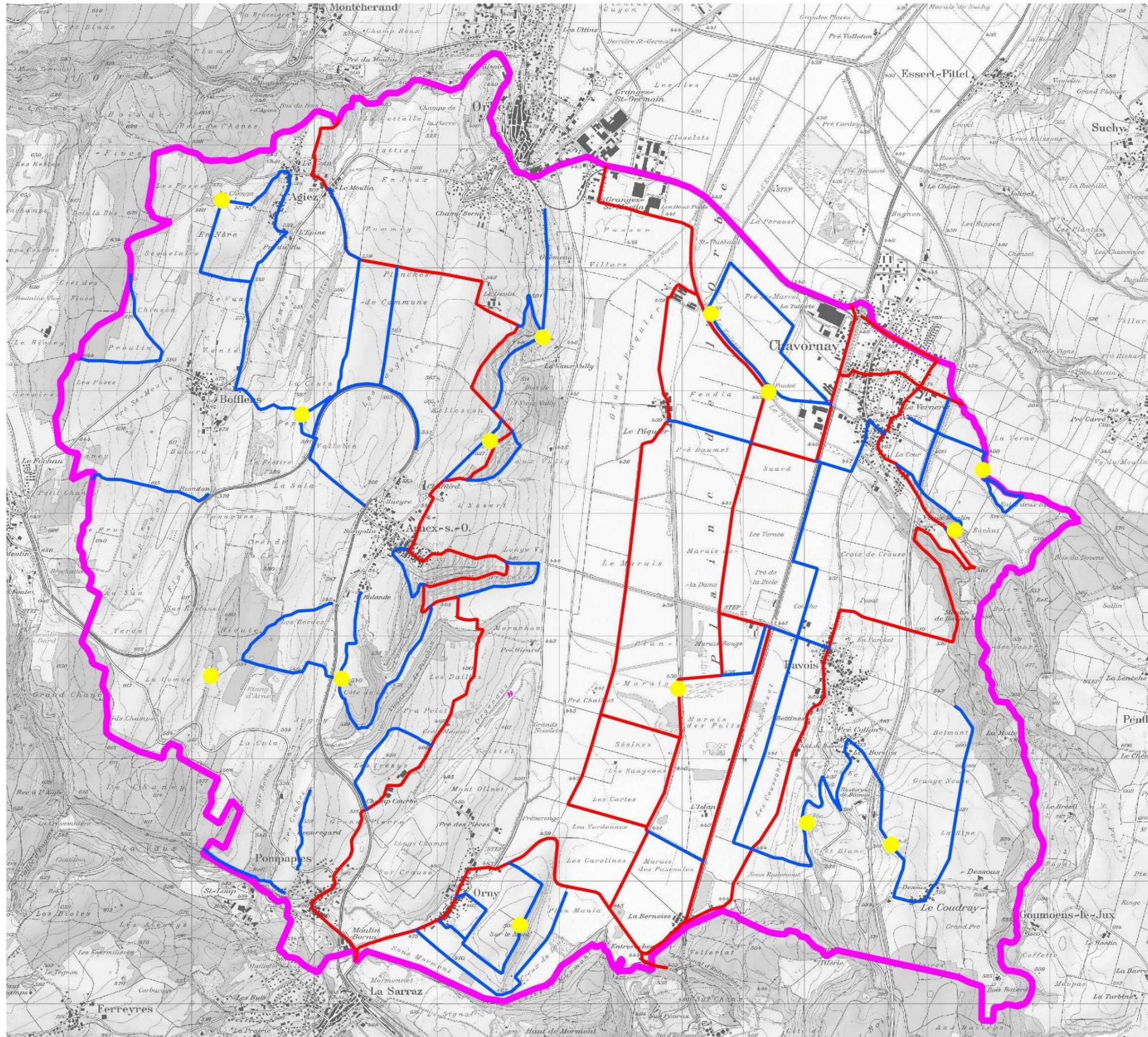
La diversité des cultures sera complétée autant que possible par des cultures intercalaires colorées et par des bandes florales le long des parcours pédestres, ainsi que par des éléments boisés structurants. Les coteaux bordant la plaine pourront également profiter de ces mesures, avec en sus, quelques mesures spécifiques au traitement du vignoble. Même si toutes les mesures retenues ne sont pas d'importance égale et si certaines d'entre elles ne paraissent pas encore pleinement abouties dans leur conception, elles semblent néanmoins devoir trouver leur place pour participer à l'effort qualitatif paysager souhaité.

En ce qui concerne les proportions et la répartition effective des contributions, une grande incertitude demeure car celles-ci dépendront des choix de chaque exploitant agricole, compte tenu de la structure de son exploitation et de son degré de spécialisation, ainsi que de ses possibilités d'engagement.

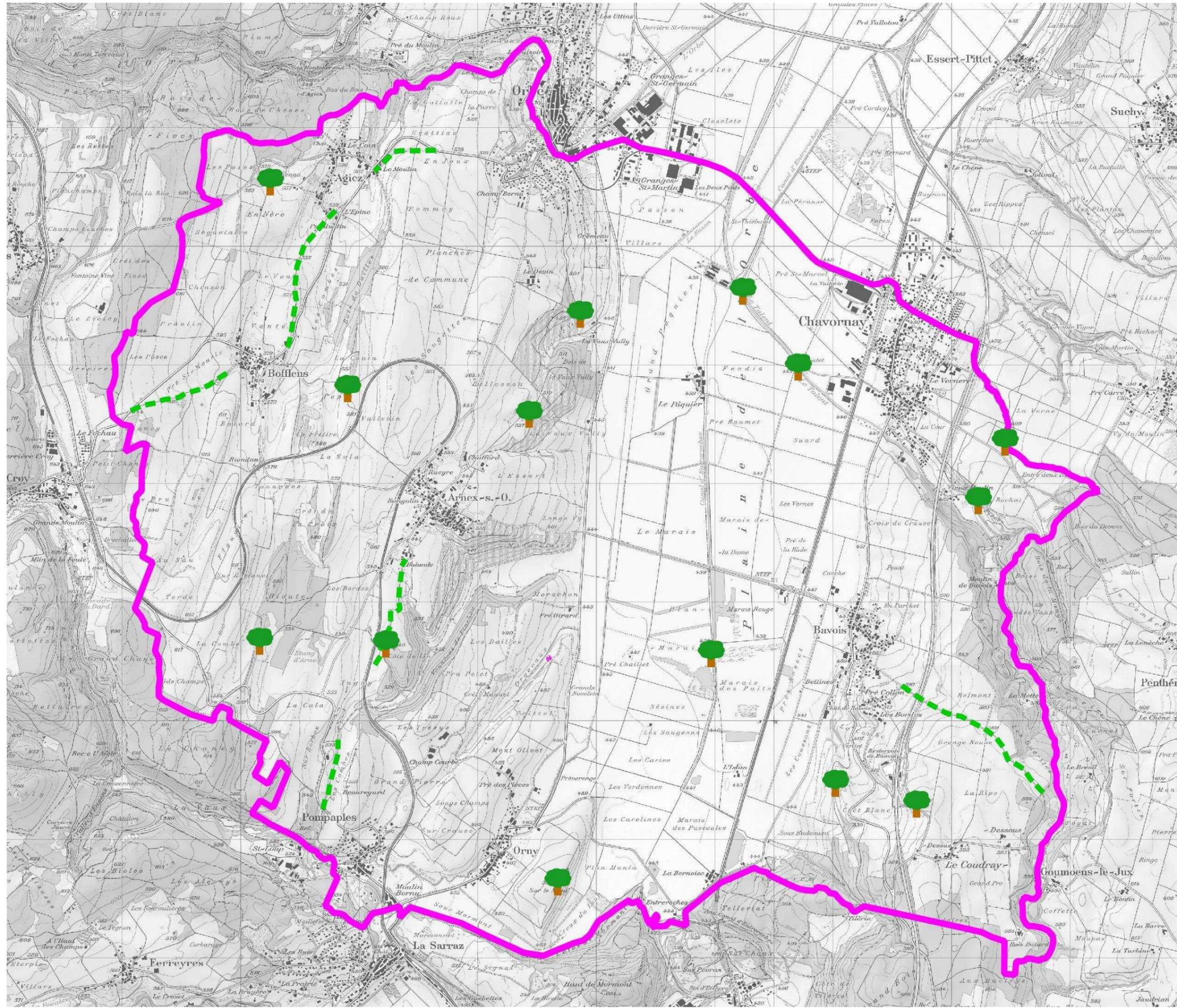
Dans l'espoir que ce projet pilote puisse se concrétiser prochainement et entrer dans sa phase de mise en oeuvre, le Service de l'agriculture tient à remercier la direction de l'Office fédéral de l'agriculture pour avoir offert au Canton de Vaud la possibilité de réaliser la présente étude de projet. Il adresse également ses félicitations et ses vifs remerciements à toutes les personnes ayant contribué activement à la recherche et à la documentation des mesures proposées, en particulier aux membres du COPIL et à son mandataire, par Mme Sophie Chanel et M. Stéphane Teuscher.

13. Annexes

Annexe 1 : Itinéraires de mobilité douce et placettes paysagères



- Itinéraires officiels de mobilité douce
- Itinéraires locaux de mobilité douce
- Placettes paysagères



— — — Voie de communication historique, tracé d'importance nationale ou régionale

 Placette paysagère

Annexe 3 : Récapitulation des mesures

N°mesure	Descriptif	Tarif
O1Ma	Mise en place d'une rotation à 5 cultures au lieu des 4 obligatoires. Les prairies artificielles ne peuvent compter pour plus de 2 cultures.	5 cultures: 100.-/ha TA (terres assolées)
	Mise en place d'une rotation à 6 cultures au lieu des 4 obligatoires. Les prairies artificielles ne peuvent compter pour plus de 2 cultures.	6 cultures : 150.-/ha TA (terres assolées)
	Mise en place d'une rotation à 7 cultures ou + au lieu des 4 obligatoires. Les prairies artificielles ne peuvent compter pour plus de 2 cultures.	≥ 7 cultures : 200.-/ha TA (terres assolées)
O1Mb	Mise en place de couverts végétaux fleuris en interculture, sur un minimum d'un hectare	250.- / ha couvert fleuri
O1Mc	Insertion de cultures colorées dans la rotation culturale.	1'000.-/ha culture colorée
O1Md	Mise en place dans le vignoble de filets de protection latéraux.	1'000.-/ha couvert
O2Ma	Indemnisation des plantes jalons existantes en bout de ligne de vigne	20.-/plante jalon existante
O2Mb	Indemnisation des arbres isolés existants sur la surface d'exploitation. Bonus alignement dès 5 arbres.	50.-/arbre isolé existant
		bonus alignement: 20.- /arbre
O2Mc	Mise en place de plantes jalons en bout de ligne de vigne.	50.-/plante jalon ajoutée
O2Md	Mise en place d'arbres isolés d'espèces locales sur la surface d'exploitation. Bonus alignement dès 5 arbres.	180.-/arbre isolé ajouté
		bonus alignement: 20.- /arbre
O3Ma	Mise en place d'une bordure fleurie sur les parcelles aux choix bordant les chemins de mobilité douce (selon plan).	4'000.-/ha bordure fleurie + 1'000.-/ha bonus entretien
O3Mb	Création d'une placette paysagère	800.-/placette paysagère

Annexe 4 : Fiches de description des mesures paysagères

Les tarifs horaire sont calculés selon la référence Oecocalc, à 45.-/heure.

Les pertes de rendement sont évaluées sur la base des tarifs d'Agridea *Marges brutes 2011* : Blé 1'748 Frs/ha, colza 2'225 Frs/ha, maïs 1'519 Frs/ha, betteraves 3'543Frs/ha, pommes de terre 5'777 Frs/ha. Moyenne estimée de 3'000 Frs/ha.

L'utilisation du bonus pour incitation à la mise en œuvre a été réservée aux mesures paysagères moins attrayantes du point de vue de la production agricole, comme les mesures de l'objectif 3 notamment.

Objectif 1 : Valorisation de la production agricole pour un paysage varié	
Rotation des cultures	O1Ma
Description de la mesure	
<ol style="list-style-type: none"> 1. En complément aux règles PER, l'exploitant met en place une rotation à 5 cultures au lieu des 4 obligatoires. Les prairies artificielles ne peuvent pas compter pour plus de 2 cultures. 2. En complément aux règles PER, l'exploitant met en place une rotation à 6 cultures au lieu des 4 obligatoires. Les prairies artificielles ne peuvent pas compter pour plus de 2 cultures. 3. En complément aux règles PER, l'exploitant met en place une rotation à 7 cultures ou + au lieu des 4 obligatoires. Les prairies artificielles ne peuvent pas compter pour plus de 2 cultures. <p>L'exploitant définit au début du contrat s'il s'engage pour une rotation à 5, 6 ou 7 cultures et respecte son choix durant toute la durée du contrat. Le nombre de cultures est à comptabiliser séparément par exploitation et non par association PER.</p>	
But de la mesure	
Favoriser la diversité paysagère au travers de la variété des cultures.	
Montant des contributions	
<ol style="list-style-type: none"> 1. 100 Frs / ha terres assolées 2. 150 Frs / ha terres assolées 3. 200 Frs / ha terres assolées 	
Détail du tarif des contributions	
Moyenne estimée d'une renonciation à la rationalisation de 100 à 200 Frs/ha	
Calendrier de la mise en œuvre	
Mise en place dès le printemps 2012	
Système de contrôle	
PER – fiche 1 : Utilisation des surfaces – assolement et nombre de cultures (office Ecoprest, contrôleurs PER)	

Objectif 1 : Valorisation de la production agricole pour un paysage varié	
Couverts végétaux fleuris en interculture	O1Mb
Description de la mesure	
<p>L'agriculteur s'engage à semer du couvert végétal fleuri sur un minimum d'un hectare. Lors de la signature du contrat, l'exploitant s'engage pour une surface moyenne qu'il couvrira chaque année avec le mélange fleuri. La surface effective ne devra pas être inférieure à 85% de la surface moyenne annoncée durant toute la durée du contrat.</p> <p><i>Exemple : l'agriculteur peut assurer une couverture annuelle de 6 à 8 hectares, soit en moyenne 7 hectares ; la surface minimale annuelle ne devra donc pas être inférieure à : 7ha x .85% = 6 hectares.</i></p> <p>Les couverts fleuris doivent être semés avant le 15 août.</p>	
But de la mesure	
Favoriser un paysage coloré et varié tout au long de l'année.	
Liste des couverts végétaux possibles	
<p>Nyger Trèfle incarnat Sarrasin Moutarde blanche Radis Colza associé Tournesol</p>	
Montant de la contribution	
<p>250 Frs / ha terre couverte en moyenne</p> <p><i>(selon exemple ci-dessus : moyenne de 7ha x 250 Frs = 1'750 Frs / an)</i></p>	
Détail du tarif de la contribution	
<p>Renonciation à la rationalisation, pertes de rendement, travail supplémentaire : dépend du type d'entreprise, entre 0 et 1'000 Frs / ha Prix du semis d'environ 130 Frs / ha</p>	
Calendrier de la mise en œuvre	
Automne 2012 pour les contributions Qualité du paysage 2013	
Système de contrôle	
PER – Fiche 3 Couverture du sol sur les terres ouvertes (TO) (Office Ecoprest, préposé agricole, contrôleur PER)	

Objectif 1 : Valorisation de la production agricole pour un paysage varié	
Cultures colorées	O1Mc
Description de la mesure	
L'agriculteur insère dans sa rotation culturale une culture colorée peu présente dans la région. Il choisit la culture dans la liste ci-dessous.	
Buts de la mesure	
Favoriser la diversité paysagère au travers de la variété des cultures.	
Liste des cultures colorées et protéiques régionales	
Féverole Lin Lupin Pois protéagineux Soja Tournesol	
Montant de la contribution	
1'000 Frs / ha	
Détail du tarif de la contribution	
Renonciation à la rationalisation : 1'000 Frs/ha Selon <i>Marges brutes, édition 2011</i> d'Agriidea : Féverole 726 Frs/ha, Pois protéagineux 1'240 Frs/ha, Soja 1'273Frs/ha, Tournesol 2'398 Frs/ha. Blé 1'748 Frs/ha, colza 2'225 Frs/ha, maïs 1'519 Frs/ha, betteraves 3'543Frs/ha, pommes de terre 5'777 Frs/ha. Moyenne estimée de 3'000 Frs/ha	
Calendrier de la mise en œuvre	
Mise en place dès le printemps 2012	
Système de contrôle	
Service de l'agriculture, préposé agricole (recensement des surfaces)	

Objectif 1 : Valorisation de la production agricole pour un paysage varié	
Diminuer l'impact visuel des filets de protection du vignoble	O1Md
Description de la mesure	
Mise en place de filets de protection latéraux entre la véraison et les vendanges dans le respect des recommandations d'Agroscope (fiche technique 404).	
But de la mesure	
Diminuer l'impact visuel des filets de protection dans le vignoble en préconisant une méthode favorable à la sécurité des animaux. Figurera dans la liste 2012 des efforts particuliers pour le certificat VITISWISS.	
Montant de la contribution	
1'000 Frs / ha de vigne protégée	
Détail du tarif de la contribution	
Surcoûts lié à la pose de filets latéraux par rapport à des filets conventionnels : env. 400 Frs / ha Incitation à la mise en œuvre : 600 Frs / ha	
Calendrier de la mise en œuvre	
Dès l'été 2012	
Système de contrôle	
Préposé agricole	

Objectif 2 : Maintien et renforcement des éléments boisés pour un paysage nuancé et ressourçant	
Maintien des plantes jalons dans le vignoble	O2Ma
Description de la mesure	
Indemniser les plantes jalons existantes en bout de ligne de vigne (ex : rosier, églantier, ...).	
But de la mesure	
Favoriser la qualité esthétique du vignoble avec des plantes ornementales.	
Montant de la contribution	
20 Frs / plante jalon existante	
Détail du tarif de la contribution	
Travail supplémentaire de 30 minutes (coupe, traitement, bonus) = 20 Frs	
Calendrier de la mise en œuvre	
2012	
Système de contrôle	
Préposé agricole	

Objectif 2 : Maintien et renforcement des éléments boisés pour un paysage nuancé et ressourçant	
Maintien des arbres isolés	O2Mb
Description de la mesure	
<p>Indemnisation des arbres isolés sur la surface d'exploitation de l'agriculteur, y compris les arbres du vignoble. (Les vergers ne sont pas pris en compte.)</p> <p>Les arbres en alignement (dès 5 arbres) touchent un bonus.</p>	
But de la mesure	
Favoriser les éléments structurants du paysage.	
Montant des contributions	
<p>50 Frs / arbre existant</p> <p>Les arbres qui font partie d'un alignement donnent droit à un bonus supplémentaire de 20 Frs / arbre</p>	
Détail du tarif des contributions	
<p>Travail supplémentaire de 1,1 heure (taille) = 50 Frs</p> <p>Le bonus est attribué pour récompenser l'effet plus important de l'alignement d'arbres dans le paysage.</p> <p>Incitation pour la mise en œuvre = 20 Frs</p>	
Calendrier de la mise en œuvre	
2012	
Système de contrôle	
Préposé agricole	

Objectif 2 : Maintien et renforcement des éléments boisés pour un paysage nuancé et ressourçant	
Renforcement des plantes jalons dans le vignoble	O2Mc
Description de la mesure	
Mise en place de plantes jalons en bout de ligne de vigne (rosier, églantier, ...). Au maximum une plante toutes les trois lignes.	
But de la mesure	
Favoriser la qualité esthétique du vignoble avec des plantes ornementales.	
Montant de la contribution	
50 Frs / plante jalon ajoutée	
Détail du tarif de la contribution	
Frais initiaux de 60 Frs, répartis sur deux ans = 30 Frs Incitation à la mise en œuvre = 20 Frs	
Calendrier de la mise en œuvre	
2012	
Système de contrôle	
Préposé agricole	

Objectif 2 : Maintien et renforcement des éléments boisés pour un paysage nuancé et ressourçant	
Renforcement des arbres isolés	O2Md
Description de la mesure	
<p>Mise en place d'arbres isolés d'espèces locales sur la surface d'exploitation de l'agriculteur. (Des propositions de localisation figurent dans l'annexe 2.)</p> <ul style="list-style-type: none"> Arbre isolé à l'entrée de la ferme Arbre isolé dans un coin de parcelle Arbre isolé ou alignement d'arbres le long d'une route ou d'un sentier pédestre, en bordure de champ Arbre isolé sur les flancs de coteaux Arbres isolés dans le vignoble Arbre isolé le long d'une rivière ou d'un canal (avec demande préalable au SESA si le terrain est propriété de l'Etat) <p>L'espèce de l'arbre ajouté doit être choisie dans la liste ci-dessous. Les alignements d'arbres (dès 5 arbres) font l'objet d'un bonus.</p>	
But de la mesure	
Encourager l'agriculteur à renforcer les éléments structurants de paysage par l'ajout d'arbres isolés.	
Liste des espèces	
<p>Espèces locales : Acer campestre (érable champêtre) Acer platanoïdes (érable plane) Acer pseudoplatanus (érable sycomore) Betula pendula (bouleau blanc) Carpinus betulus (charme) Fagus sylvatica (foyard, hêtre) Fraxinus excelsior (frêne commun) Juglans regia (noyer) Pinus sylvestris (pin sylvestre) Prunus avium (merisier) Quercus robur (chêne pédonculé, chêne commun) Salix alba (saule blanc) Tilia platyphyllos (tilleul à large feuilles)</p> <p>Espèces de fruitiers : Des informations peuvent être obtenues auprès de : - La liste des pommiers figurant sur le formulaire de demande pour le renouvellement des vergers (Sagr). - La station météo d'Agrométéo.ch se situant à Arnex-sur-Orbe, qui apporte des renseignements sur les risques de maladie des arbres fruitiers et de la vigne.</p> <p>Dans tous les cas, l'essence choisie devra être validée par le Centre de compétence en cultures spéciales, service de vulgarisation (021 / 557.91.85)</p>	
Dispositions légales à respecter	
<p>LRou Règlement d'application du 10.12.1991 A respecter pour la plantation d'arbres aux abords de routes Art. 10 ¹ Aucun arbre ne peut être planté sur les fonds riverains de toutes les routes cantonales et des routes</p>	

communales de première classe à moins de 6 mètres de la limite du domaine public.

² Le code rural et foncier est applicable aux autres routes communales.

⁴ Les branches des arbres s'étendant au-dessus des routes cantonales et communales doivent être élaguées de la façon suivante :

- au bord des chaussées : à 5 mètres de hauteur et 1 mètre à l'extérieur ;
- au bord des trottoirs : à 2,50 mètres de hauteur et à la limite de propriété.

Code rural et foncier (CRF) A respecter pour la plantation d'arbres aux abords des propriétés

Art. 46 ¹ Les distances prescrites par les dispositions qui suivent se calculent du centre du pied de la plante perpendiculairement à la limite la plus proche.

Art. 47 ¹ Les hauteurs prescrites par le présent code pour les plantations se calculent à la limite du fonds voisin.

² Toutefois, lorsque le pied de la plante est situé à un niveau plus élevé que la limite, la hauteur légale autorisée est calculée depuis le terrain naturel au pied de la plante.

Art. 52 ¹ Il ne peut être fait, sans le consentement du voisin, aucune plantation d'arbres, d'arbustes et d'arbrisseaux à une distance moindre de cinquante centimètres de la limite, ou d'un mètre si le fonds voisin est une vigne ou est situé en zone agricole ou intermédiaire.

Art. 52 ¹ Dans les zones agricoles ou intermédiaires, toutes plantations d'arbres, arbustes ou arbrisseaux doivent être maintenues à une hauteur ne dépassant pas 2 mètres jusqu'à la distance de 3 mètres à la limite.

² De 3 à 6 mètres de la limite, elles doivent être maintenues à une hauteur ne dépassant pas :

- 6 mètres si le fond voisin est une vigne, une pépinière, une culture horticole, arboricole ou maraîchère ;
- 9 mètres dans les autres cas

Montant des contributions

180 Frs / arbre planté

Bonus alignement : 20 Frs / arbre

Détail du tarif des contributions

Frais initiaux de 300 Frs répartis sur deux ans = 150 Frs

Perte de rendement de 1 are = 30 Frs

Le bonus est attribué pour récompenser l'effet plus important de l'alignement d'arbres dans le paysage.

Incitation pour la mise en œuvre = 20 Frs

Calendrier de la mise en œuvre

2012

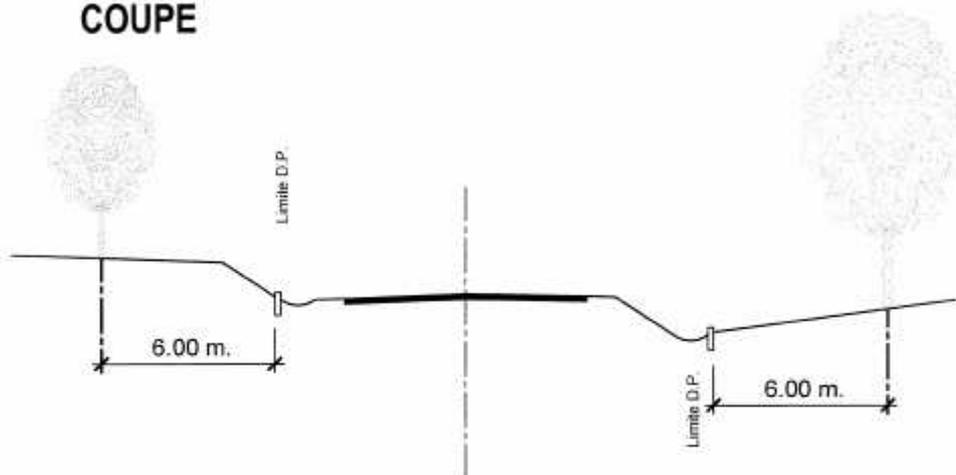
Système de contrôle

Préposé agricole

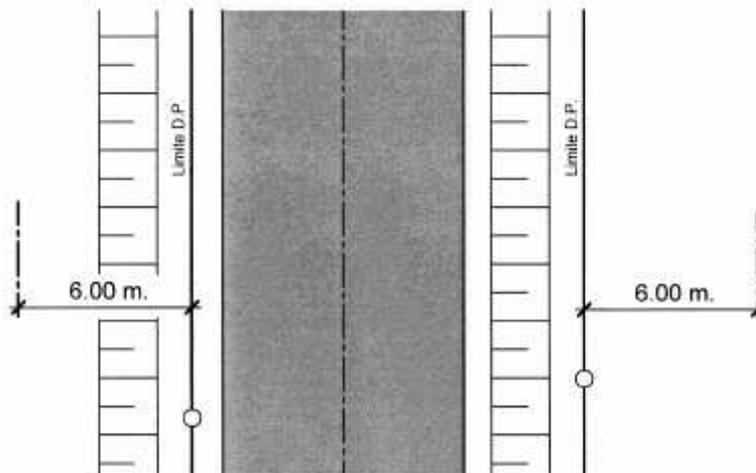
DISTANCE DE PLANTATION DES ARBRES

[art. 10 règl. d'application]

COUPE



SITUATION



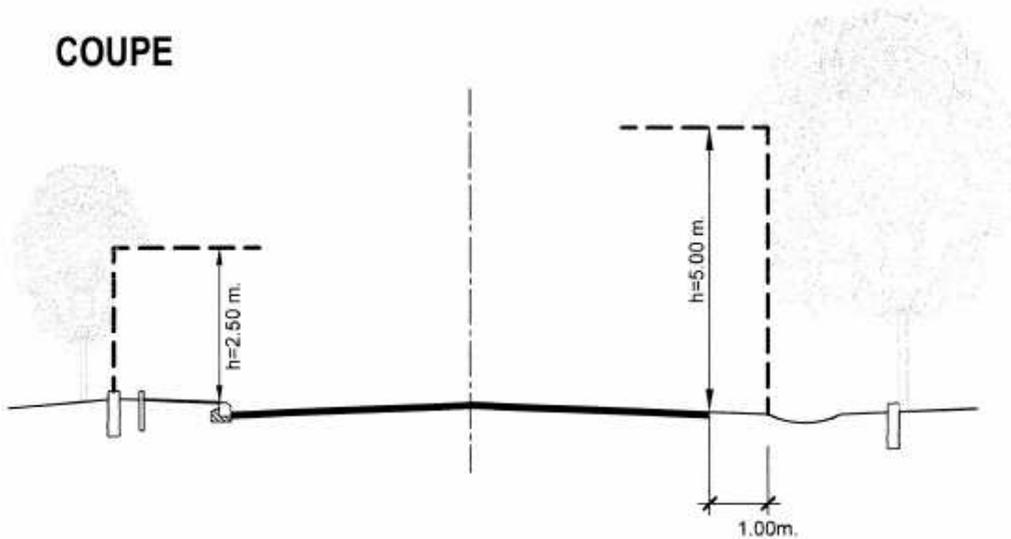
Carrefours

Mesures plus restrictives pour les carrefours

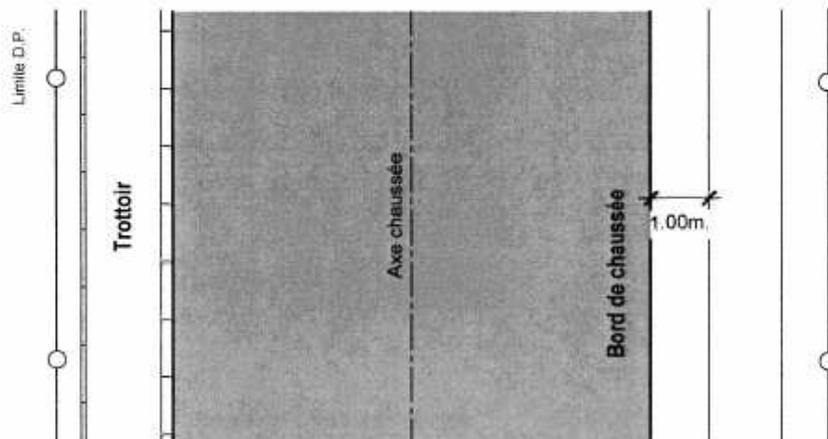
ELAGAGE DES ARBRES

[art. 10 règl. d'application]

COUPE



SITUATION



Objectif 3 : Aménagements pour la mobilité douce	
Bordures fleuries le long des chemins de mobilité douce	O3Ma
Description de la mesure	
<p>L'exploitant met en place une bordure fleurie de 3 mètres sur les parcelles de son choix bordant les chemins de mobilité, les chemins sont identifiés sur le plan de l'annexe 1. Il choisit le type de semences fleuries dans la liste ci-dessous.</p> <p>L'exploitant reçoit un bonus pour l'entretien de la bande fleurie et les nuisances causées par une utilisation diversifiée de l'espace rural (animaux domestique dans les cultures, déchets, ...). La bordure fleurie doit être fauchée une fois par année afin qu'elle soit considérée comme une surface exploitée.</p>	
But de la mesure	
Mise en valeur de l'espace rural.	
Liste des semences admises pour la bordure fleurie	
Mélange Salvia UFA Mélange Humida UFA Ou tout autre mélange reconnu par le groupe porteur de projet.	
Montant des contributions	
4'000 Frs/ha semé + 1'000 Frs de bonus /ha semé	
Détail du tarif des contributions	
Coûts initiaux d'investissement des semis d'environ 1'500 Frs/ha Perte de rendement d'environ 3'000 Frs/ha Incitation à la mise en œuvre de 1'000 Frs/ha Bonus : Entretien de 12 heures par an = 540 Fra/ha Dédommagement des nuisances du public = 300 Frs/ha Incitation à la mise en œuvre = 250 Frs/ha	
Calendrier de la mise en œuvre	
2012	
Système de contrôle	
Le groupe porteur de projet (planification) et le préposé agricole	

Objectif 3 : Aménagements pour la mobilité douce	
Mise en place de 'placettes paysagères'	O3Mb
Description de la mesure	
<p>L'exploitant met à disposition du public une surface en coin de champ, ou à proximité d'une SCE, en l'aménageant avec un banc et en l'entretenant. (Propositions de localisation sur le plan de l'annexe 2.) La surface doit être d'environ 20m².</p> <p>La prairie doit être fauchée une fois par année afin qu'elle soit considérée comme une surface exploitée.</p> <p>Cette mesure peut être couplée avec les mesures O2Mb et O2Md.</p> <p>Cela peut également être réalisé sur le domaine public au travers d'un bail spécial.</p>	
But de la mesure	
Aménagement pour l'appréciation du paysage rural par le promeneur.	
Montant de la contribution	
800 Frs / placette	
Détail du tarif de la contribution	
<p>Frais initiaux de 600 Frs, répartis sur deux ans = 300.-</p> <p>Entretien et incitation à la mise en œuvre de 1'000 Frs, répartis sur deux ans = 500.-</p>	
Calendrier de la mise en œuvre	
2012	
Système de contrôle	
Groupe porteur de projet	

14. Bibliographie, catalogue de la documentation

A. MÉTHODOLOGIE

- AGRIDEA, *PASTO : Objectif 3, identifier les perceptions et les attentes de la population envers le paysage de montagne. Rapport final paysage*. 2009, 89p.
- AGRIDEA & OFAG, *Contributions à la qualité du paysage : guide de projet*, version du 3 novembre 2010, 21p.
- AMBROISE R. & BROCHOT A., « Qualité des paysages, des produits et du cadre de vie ». In : *APPORT agriculture et paysage*, n°3, Institut français de la vigne et du vin, juin 2009, 23p. <http://www.agriculture-et-paysage.fr/spip.php?article130>
- ARSTEIN Sherry R. "A Ladder of Citizen Participation," *JAIP*, vol. 35, no. 4, July 1969
- BLAIS M Mireille & MARTINEAU Stéphane, « L'Analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes », in : *Recherches qualitatives*, vol. 26(2), 2006, pp.1-18.
- BONNEAUD F., « Représentation et interprétation du paysage. Outils pour observer, analyser, valoriser ». In : *APPORT agriculture et paysage*, n°5, Institut français de la vigne et du vin, juin 2009, 24p. <http://www.agriculture-et-paysage.fr/spip.php?article131>
- BRUNET-VINCK Véronique, *Méthode pour les Atlas de paysages, enseignements méthodologiques de 10 ans de travaux*. Paris : Ministère de l'écologie et du développement durable, 2004, 48p.
- BUCHOU Marie-Noëlle, LOZE Marie-Hélène & VELCHE Anne, « Guide méthodologique pour l'aménagement paysager des abords de ferme ». In : *Chambres d'agriculture*. Paris : Assemblée permanente des chambres d'agriculture, supplément au n°860, novembre 1997, 39p.
- CHARMAZ Kathy, *Constructing Grounded Theory, a Practical Guide Through Qualitative Analysis*. London : Sage Publications, 2006, 208p.
- CORBIN Juliet & STRAUSS Anselm, *Basics of Qualitative Research, Techniques and Procedures for Developing Grounded Theory*. Thousand Oaks : Sage Publications, 1998, 312p.
- DEY Ian, *Grounding Grounded Theory, Guidelines for Qualitative Inquiry*. London : Academic Press, 1999, 282p.
- LELLI Laurent, « La Photographie de paysage comme outil de mobilisation des acteurs pour un projet de territoire ». In : *Les figures du projet territorial*, La Tour d'Aigues: Ed. de l'Aube, 2003, pp. 183-191.
- LUGINBÜHL Yves, « Au-delà des clichés... La photographie du paysage au service de l'analyse ». In : *Strates*, n°4, Laboratoire dynamiques sociales et recomposition des espaces (Ladyss), 1989, URL : <http://strates.revues.org/4072>
- FABBRI Laurence, « La Visite de terrain, le paysage comme lieu d'expériences », in : *APPORT agriculture et paysage*, n°3, Institut français de la vigne et du vin, juin 2009, 12p. <http://www.agriculture-et-paysage.fr/spip.php?article134>
- GUILLAUMIN Anne & al., *Des Indicateurs pour caractériser la participation des exploitations agricoles d'un territoire au développement durable, 1^{ère} partie – recommandations pour la mise en œuvre*. Observatoire Territorial des Pratiques agricoles (OTPA), 2007, 32p.
- GUILLAUMIN Anne & al., *Des Indicateurs pour caractériser la participation des exploitations agricoles d'un territoire au développement durable, 2^{ème} partie – guide des indicateurs*. Observatoire Territorial des Pratiques agricoles (OTPA), 2007, 32p.
- PLANCHAT-HÉRY, Claire, « Les Outils graphiques paysagers, révélateurs des enjeux agricoles, dans un Plan Local d'Urbanisme ». In : *Noréis*, n°209, avril 2008, URL : <http://norois.revues.org/index2679.html>
- MICHELIN Yves, « Le Bloc-diagramme : une clé de compréhension des représentations du paysage chez les agriculteurs ? Mise au point d'une méthode d'enquête préalable à une gestion concertée du paysage en Artense (Massif central français) ». In : *Cybergeo : European Journal of Geography*, article 118, URL : <http://cybergeo.revues.org/1992>.
- MÉNADIER Lydie, « Que révèlent 'parcelles préférées' et 'coins de paradis' sur les caractères d'un produit ? Méthode d'analyse du point de vue d'agriculteurs en zones AOC fromagères de moyenne montagne ». In : *Projet*

de Paysage, n°4, 18.07.2010, 21p.

http://www.projetsdepaysage.fr/fr/que_revelent_parcelles_preferrees_et_coins_de_paradis_sur_les_caracteres_d_un_produit

MICHELIN Yves, « Des Appareils photo jetables au service d'un projet de développement : représentations paysagères et stratégies des acteurs locaux de la montagne thiernoise ». In : *Cybergeog, European Journal of Geography*, article 65, URL : <http://cybergeog.revues.org/5351>.

MICHELIN Yves & CANDAU J., « Paysage, outil de médiation ». In : *APPORT agriculture et paysage*, n°8, Institut français de la vigne et du vin, décembre 2009, 23p. <http://www.agriculture-et-paysage.fr/spip.php?article136>

PELLEGRINI Claudia, *Evaluation esthétique du paysage*. In : *Géo-regards*, Cahier de de l'Institut de géographie, Université de Neuchâtel, n°21, juillet 1991, 108p.

PLANCHAT-HÉRY Claire, « Les Outils graphiques paysagers, révélateurs des enjeux agricoles, dans un Plan Local d'urbanisme ». In : *Norois*, n°209, avril 2009, pp.109-125. <http://www.cairn.info/revue-norois-2008-4-page-109.htm>

B. THÉORIE PAYSAGE

BESSIÈRE Jacinthe, « Patrimonialiser aujourd'hui : de la représentation à l'action de valorisation ; le patrimoine gastronomique au service des territoires ». In : *Actes du colloque de l'île de la Réunion*, Editions Jacques Lanore, collection LT Sup, pp. 120-129.

BIGANDO Eva, « Le Paysage ordinaire, porteur d'une identité habitante. Pour penser autrement la relation des habitants au paysage. » In : *Projets de paysage*, Revue scientifique en ligne, publié le 27/12/2008. http://www.projetsdepaysage.fr/fr/le_paysage_ordinaire_porteur_d_une_identite_habitante

DEWARRAT Jean-Pierre & al., *Paysages ordinaires, de la protection au projet*. Sprimont : Mardaga, 2003, 95p.

DE SARDAN Jean-Pierre Olivier, « Emiqu », in : *L'Homme*, 1998, tome 38 n°147, pp. 151-166. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/hom_0439-4216_1998_num_38_147_370510

DOBREMEZ Laurent (coord.), « Mise en relation de la qualité des produits et des paysages : enseignements issus de l'analyse comparée entre le fromage AOC Saint Nectaire et la marque viande bovine du parc naturel régional du Morvan, Rapport final ». Cemagref, Unité de recherche développement des territoires montagnards, octobre 2008, 38p.

CHAROLLAIS Myriam & LINDER-BERREBI Yaëlle, *Qualité du paysage : exemple de mesures paysagères agricoles*, Lausanne : Agridea, version ndu 11 juillet 2011, 16p.

DROZ Yvan & MIÉVILLE-OTT Valérie (dir.), *La Polyphonie du paysage*. Lausanne : Presses polytechniques et universitaires, 2005, 225p.

GAUTTIER Michel, *AOC et paysages*. Institut national de l'origine et de la qualité, 2006, 75p.

LENCLUD Gérard, *Paysages au pluriel : pour une approche ethnologique des paysages*. Paris : Ed. de la Maison des sciences de l'homme, 1995, 240p.

MARCEL Odile, *Le Défi du paysage : un projet pour l'agriculture*. Seyssel : Ed. Champ Vallon, 2004, 313p.

PRIMDAHL Jorgen & SWAFFIELD Simon (Eds), *Globalisation and agricultural landscapes : change patterns and policy trends in developed countries*. New York : Cambridge University Press, 2010, 275p.

C. LITTÉRATURE RÉGIONALE

ADNV, *25 Ans de développement régional, évaluation du programme de développement régional PDR 1983*. ADNV : 2010, 83p.

AILU (Association pour l'inscription de Lavaux au patrimoine mondial de l'UNESCO), *Inscription au patrimoine mondial de l'Unesco. Lavaux, vignoble en terrasses face au lac et aux Alpes. Plan de gestion*. 2006, 64p.

BONVIN Jacques, *Gesorbe : gestion intégrée de la Plaine de l'Orbe, phase 2 des études, rapport de synthèse final*. Ollon, mai 2006, 86p.

CAMENZIND Reto & STALDER Andreas (dir.), *Typologie des paysages de Suisse, 1^{ère} partie – description des types de paysage*. Office fédéral du développement territorial, office fédéral de l'environnement, office fédéral de la statistique, juin 2011, 80p.

CHARTRE INTERNATIONALE DE FONTEVRAUD, *Notice pour l'adhésion à la Charte internationale de Fontevraud. Protection, gestion et valorisation des paysages de la vigne et du vin*, Epernay, 2010, 20p. <http://www.chartedefontevraud.org/contenus/notice-pour-adhesion-a-la-charte-internationale-de-fontevraud.pdf>

COMBE Annette, *Bavois, son histoire*. 1997, 160p.

CONSEIL DE L'EUROPE, *Convention européenne du paysage*, Florence, 2000. <http://conventions.coe.int/Treaty/fr/Treaties/Html/176.htm>

FELLENBERG-ZIEGLER Albert, *De l'assainissement des marais tourbeux au point de vue agricole, et de leur mise en culture, particulièrement par rapport à ceux de la plaine de l'Orbe*. Berne : 1864, 26p.

JORDI Beat (réd.), *Typologie des paysages de Suisse, 1^{ère} partie – objectifs, méthode et application*. Office fédéral du développement territorial, office fédéral de l'environnement, office fédéral de la statistique, juin 2011, 28p.

MIÉVILLE-OTT Valérie & PRAZ Pierre, « Logiques identitaires et stratégies des agriculteurs dans le processus d'aménagement de la plaine de l'Orbe ». In : *Economie et sociologie rurale*, n°2, 2004, pp.135-152.

MOREL Charles-Louis, *Arnex-sur-Orbe : un village, ses habitants, au fil des siècles*. Yverdon-les-Bains : Editions de la Thièle, 2008, 336p.

PELET Paul-Louis, *Le Canal d'Entreroches : histoire d'une idée*, Lausanne : F. Rouge, 1946, 348p.

Plan directeur cantonal, un projet pour le canton de Vaud : volume 1 – volet stratégique. Canton de Vaud, Département de l'économie, Service du développement territorial. 01.08.2008, 139p.

Plan directeur cantonal, un projet pour le canton de Vaud : volume 11 – volet opérationnel. Canton de Vaud, Département de l'économie, Service du développement territorial. 01.08.2008, 272p.

RÉVIRON Sophie & BARDET Loïc, *Valorisation des produits des filières agricoles vaudoises, rapport intermédiaire, extrait « Vins »*. Agridea, février 2011, 36p. Document en consultation. Ne pas diffuser.

ROTH Ulrich, Schwick Christian & Spichtig Florian, « L'Etat du paysage en Suisse, rapport intermédiaire du programme Observation du paysage suisse (OPS) ». In : *Etat de l'environnement*, n°1010, Office fédéral de l'environnement, Berne : 2010, 64p.

SCHÜLÉ André, *L'Eau dans l'agriculture : l'exemple de la plaine de l'Orbe*. Programme Eau 21, 2005, 57p.

STUBENVOLL Marianne, *Les Chemins historiques du canton de Vaud : inventaire des voies de communication historiques de la Suisse IVS*. Berne : OFROU, 2003, 50p.

THOMAS Pierre, « Vignoble Les Côtes-de-l'Orbe, voyage au Milieu-du-Monde ». In : *Le Guillon*, n°30, 2007, 19p.

VION Eric, *Chemins du Nord-Vaudois : tiré à part des articles parus dans le Journal du Nord-Vaudois, juillet-novembre 1992*. 1992, 34p.